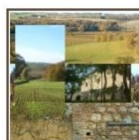


CARTE COMMUNALE DE LABRIHE



Rapport de Présentation

1. DIAGNOSTIC
2. ENJEUX DU TERRITOIRE et CHOIX RETENUS – PROJET DE DEVELOPPEMENT
3. MODALITES D'APPLICATION DU R.N.U
4. EXTRAIT DU REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME



Le Sarthé 32390 TOURRENQUETS - 0562660617 - 0679909394
veronique.savu@orange.fr - urban32@orange.fr

CC7 – LABRIHE – CARTE COMMUNALE

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.1 - Situation et site.....	p. 08
- Situation et contexte	
- Structure du territoire	
- Intercommunalité et appartenance à un pays	
° Les Bastides du Val d'Arrats	
° Porte de Gascogne	
I.2 - La morphologie naturelle du site.....	p. 10
- Géologie	
° Labrihe, analyse des couches géologiques	
° Le contexte géologique du Gers	
° La présence du calcaire	
- Nature et qualité des sols	
° Les Terreforts ou sols-argilo-calcaires	
° Les Boulbènes ou sols argilo-limoneux	
° Les Peyrusquets	
- Paysage	
° Le contexte départemental, l'éventail gascon	
° La prise en compte du paysage, points de vue et perspectives	
° A Labrihe, un paysage urbain linéaire et discontinu, un village sans véritable centre	
° A Bouvées par contre, un village concentré délimité par le Château et l'Eglise	
° Les éléments du paysage constitutifs de la trame verte et bleue	
I.3 - Le patrimoine naturel (biodiversité et milieux naturels).....	p. 17
- La trame verte et bleue et la prise en compte des corridors écologiques	
° Le contexte législatif apporté par le Grenelle de L'Environnement	
° Labrihe, faune et flore, la ZNIEFF des rivières de l'Arrats et de La Gimone, des coteaux et prairies de l'Arrats	

Les enjeux dictés par le site : milieu naturel, paysage et biodiversité

I.4 - Pollution et qualité des milieux.....	p. 20
- Qualité de l'air	
° Mesures effectuées par les stations de Peyrusse Vieille et Gondonville	
° Un seuil d'Ozone sous influence de l'agglomération toulousaine (émissions anthropiques)	
- Qualité et pollution des eaux : rivières, nappes souterraines, traitement des eaux usées	
° La qualité des eaux de surface, cours d'eaux et rivières	
° Les pollutions agricoles	
° Les zones sensibles à l'eutrophisation	
° Assainissement collectif à Bouvées et autonome pour le reste de la commune	
- Pollution des Sols et Déchets	
- Nuisances sonores	
I.5 - Les ressources naturelles.....	p. 23
- Eau	
- Energies	
° L'énergie solaire	
I.6 - Les risques.....	p. 26
- Risques naturels	
° L'aléa retrait et gonflement des argiles	
° Les risques sismiques	
° Les zones inondables des ruisseaux (Arrats et Gimone), l'aléa de rupture de barrage de la Gimone	

Sommaire

- Risques technologiques et miniers (non mentionnés au P.A.C)

Les enjeux dictés par les ressources naturelles du site, les risques inhérents aux pollutions observées, aux aléas liés aux sols argileux et aux zones inondables 

I.7 - Le patrimoine culturel, urbain et architectural.....p. 28

- Un patrimoine riche et diversifié
 - ° Les châteaux
 - ° Les lavoirs et fontaines
- Formes urbaines, trames parcellaires et architecture
 - ° Le village de Bouvées
- Les formes urbaines actuelles et leur développement progressif

Les enjeux dictés par la qualité patrimoniale du site d'un point de vue culturel, urbain et architectural 

II - LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

II.1 – L'importance de l'agriculture.....p. 32

- L'évolution de la Surface Agricole Utile et du nombre d'exploitation (1836-2010)
- Les exploitants

II.2 – Productions et pratiques agricoles.....p. 33

- La carte de l'occupation des sols, la répartition des cultures
- Les zones irriguées
- Les bâtiments d'élevage, situation, installations classées et soumises à déclaration avec périmètre d'inconstructibilité (ICPE ou RSD), les zones d'épandage

II.3 – Devenir de l'agriculture, projets, mise en tourisme..... p. 34

III - LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECO-DEMOGRAPHIQUE

III.1 – La situation en 2010.....p. 35

- L'évolution démographique
- L'offre en logements
- L'offre en équipements
- L'offre en commerces
- Les activités économiques
- Bassin d'emploi

III.2 – Les perspectives d'évolution en rapport avec le développement de Mauvezinp. 36

- L'évolution des communes limitrophes Sarrant, Mauvezin, Solomiac
- L'opportunité des axes de déplacement existants et futurs

III.3 – Les enjeux du diagnostic socio-éco-démographique et les orientations communales.....p. 37

Sommaire

IV – ETAT DES RESEAUX ET DESSERTE

- IV.1 - Accès et dessertep. 38
 - La RD928 qui relie Mauvezin à Mautauban
 - Transport collectif, scolaire et taxi à la demande (CC Val d'Arrats)
- IV.2 - Réseaux.....p. 39
 - ERDF
 - Eau potable
 - Téléphone
 - ADSL
 - Assainissement collectif (Bouvées) et autonome (Labrihe)
- IV.3 - Enjeux liés aux réseaux existants et possibilités de développementp. 43

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

- V.1 – Les grandes lignes du projet de développement p. 44
- V.2 – Les zones futures d'habitat programmées.....p. 45
 - V.2.1 - Présentation générale et modalités d'application des Règles Nationales d'Urbanisme
 - V.2.2 – Localisation et présentation des zones et secteurs
 - V.2.3 – Tableau des surfaces
- V.3 – Les choix retenus pour la délimitation des zones.....p. 52
 - V.3.1 – Les mesures retenues pour la prise en compte des paysages et des milieux
 - V.3.2 – Un impact réduit sur l'environnement
 - V.3.3 - La prise en compte des réseaux pour un développement économe
- V.4 – Les périmètres et protections spécifiques.....p. 53
- V.5 – Les mesures en vue de prévenir la pollution..... p. 53

VI – ZONAGE DE LA CARTE

Plans au 1/5000ème et détails au 1/2500ème

VII – ANNEXES

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 - Situation et site

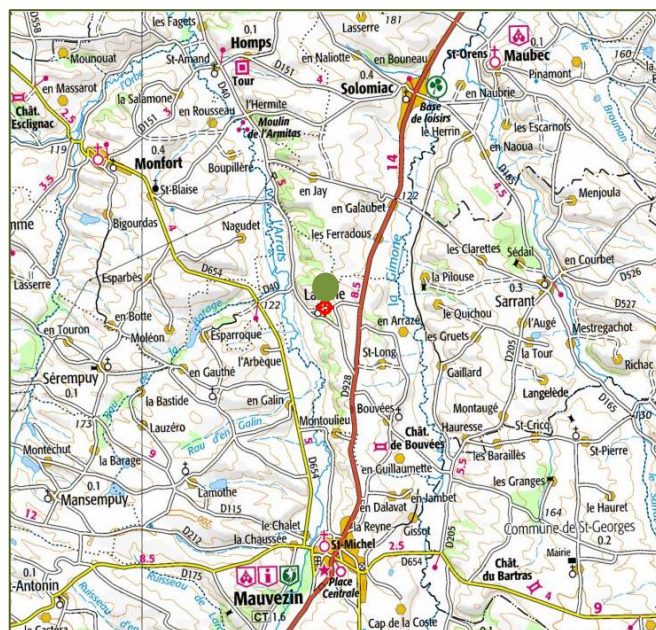
Situation et contexte

La commune de Labrihe, dont les coordonnées suivent (43° 46' 17" Nord, 0° 52' 38" Est), appartient avec les villages d'Avensac, Bajonnette, Homps, Mansempuy, Maravat, Monfort, Saint-Antonin, Saint-Brès, Sainte-Gemme, Saint-Orens, Sarrant, Sérempuy et Solomiac au Canton de Mauvezin qui marque pour partie la frontière est du département du Gers dans sa limite avec la Haute-Garonne. Labrihe est issue du regroupement de Labrihe et Bouvées ordonné le 22 octobre 1823, par Louis XVIII.

Commune rurale, encore très liée à l'activité agricole, Labrihe, le village dispose d'un patrimoine intéressant avec en premier lieu le Château de Bouvées inscrit aux Monuments Historiques, d'un second château à Labrihe, d'une église pour chaque village, celle de Labrihe ayant été réalisée entre le XIII et le XIV^{ème} siècle, de plusieurs lavoirs et fontaines à Bouvées et Labrihe, d'un moulin à eau à Ayguebère. L'évolution urbaine de Labrihe, dont le territoire se développe de part et d'autre de la départementale 928, est en partie conditionnée par celle de la commune centre Mauvezin qui prévoit* à l'horizon 2020 un accroissement de population permettant d'atteindre 2000 habitants environ.

Structure du territoire

Sur une superficie totale de 944 hectares, le territoire communal accueille les vallées de l'Arrats et de la Gimone au moment où les deux rivières sont les plus rapprochées géographiquement, ce qui génère un paysage particulièrement structuré du nord au sud, avec des coteaux boisés relativement pentus entre ces deux vallées et une ripisylve dense qui vient protéger les berges de ces cours d'eau. Les deux rivières engendrent des zones inondables en rapport avec l'altimétrie du site, précisément les sites du Moulin d'Ayguebère pour l'Arrats et « En Arrazé » pour la Gimone ont été concernés lors des dernières crues. En l'absence de Plan de Prévention des Risques, la présente Carte Communale prendra en considération les côtes maximales relevées lors des précédentes inondations et tiendra compte également du niveau de risque en cas de rupture du Barrage de la Gimone cartographié page 26. Aucune nouvelle construction ne viendra s'installer sur ces secteurs. Pour les deux villages, l'urbanisation s'est progressivement développée à partir de l'époque médiévale, comme en témoigne aujourd'hui la structure remarquablement préservée de Bouvées. Enfin, l'agriculture couvre encore la majeure partie du territoire, avec des terres essentiellement destinées à la culture des céréales.



Intercommunalité et appartenance à un pays

Labrihe intègre deux instances et groupement de collectivités locales, particulièrement engagées au cœur du département du Gers : Les Bastides du Val d'Arrats, communauté de communes qui représente un peu plus de 4600 habitants pour 15 communes dont celles de Mauvezin et Solomiac, et le Pays Porte de Gascogne regroupant les 8 communautés de communes suivantes : Lomagne-Gersoise, Arrats-Gimone, Bastides du Val d'Arrats, Coteaux de Gimone, Cœur de Lomagne, Savès, Save Lisloise et Terride Arcadèche.

Les Bastides du Val d'Arrats

Fortement impliquée dans le développement économique, mais aussi dans la réalisation de projets environnementaux fédérateurs, la communauté de communes des Bastides du Val d'Arrats, signataire dès 2003 d'un Agenda 21 communautaire, assume les compétences obligatoires suivantes :

1. Le développement économique, notamment par le souci qu'elle accorde aux besoins des entreprises et commerces existants qu'ils soient intégrés à une zone d'activités ou non,
2. L'aménagement de l'espace comme le programme concernant le Lac de Mauvezin intégré à celui de la Boucle Verte
3. La prise en compte de l'environnement autour de projets phares illustrés récemment par cette Boucle Verte qui, au-delà de la mise en valeur du lac incite à la découverte du patrimoine naturel (faune, flore) d'un site plus étendu qui intègre les rives de l'Arrats et de ses prairies inondables, également par la mise en place d'un Charte Paysagère,
4. L'amélioration du cadre de vie, de l'habitat, du bâti ancien, la gestion de la voirie et de l'assainissement qu'il soit collectif ou autonome,
5. Le développement des services (des transports à la demande par exemple, ...)

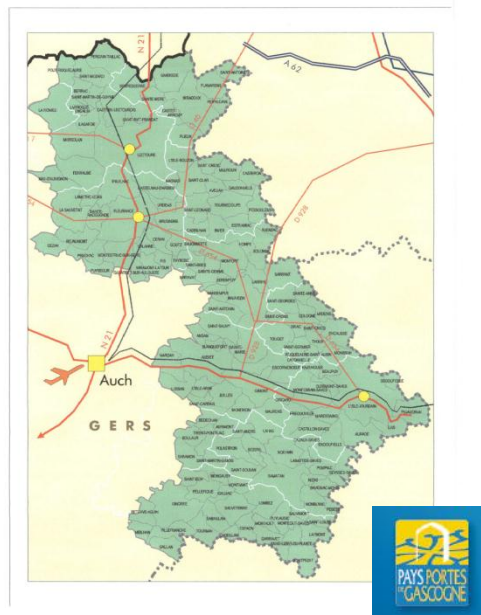
La communauté de commune attache un soin particulier à l'accueil des nouveaux résidents, à leur intégration et au partage des valeurs locales à travers notamment l'encouragement des projets à caractère touristiques (chemins de randonnées, aires de pique-nique et la redécouverte de l'agriculture (ventes directes, agriculture biologique...)



Porte de Gascogne

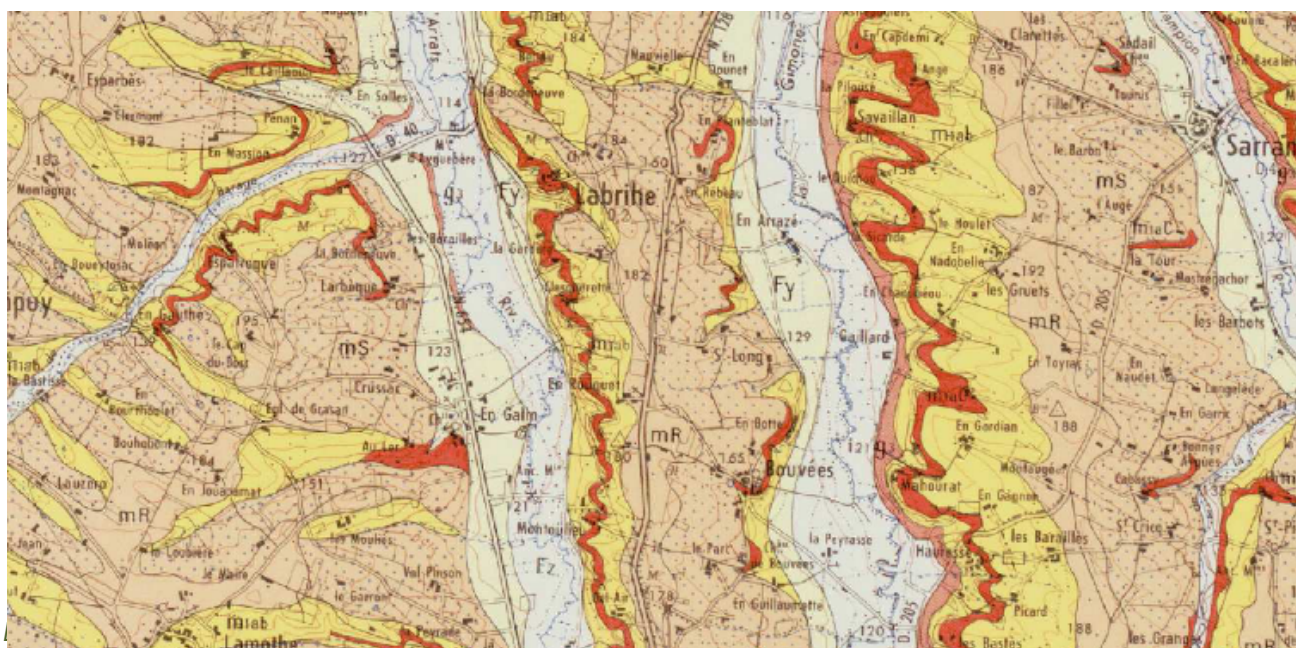
Signataire d'une charte de pays approuvée en et candidat retenu pour le programme Leader¹ 2008-2013, « Porte de Gascogne » oriente ses objectifs vers la réalisation d'un éco-pays » à travers notamment :

- . Le désenclavement, ambition partagée par 3 autres pays du Gers notamment pour l'implantation d'une gare T.G.V près d'Agen qui rendrait Paris accessible depuis Auch en 3 heures et 30 minutes,
- . L'accueil de nouvelles populations lié à la volonté de préserver un cadre de vie de qualité notamment en accordant un soin particulier à l'entretien et la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement,
- . La prise en compte des rivières et des risques d'inondations par une coopération efficace et un soutien apporté aux contrats de rivières,
- . Un rôle de veille actif et de porteur de projets en rapport avec l'aménagement du territoire et son évolution qu'elle soit démographique, économique, sociale afin d'anticiper les besoins en services, logements, toujours dans le souci d'un développement équitable et durable,
- . Une volonté de coordination des actions dans les domaines de l'urbanisme, des transports, gestion de l'eau (qualité, entretien des cours d'eau), de l'assainissement, du développement culturel, ...



I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.2 - La morphologie naturelle du site



	Formation résiduelle des plateaux		Burdigalien inférieur et moyen molasses		Alluvions des terrasses inférieures des rivières
	Formation de pentes issues de la molasse		Burdigalien inférieur : calcaire de Mauvezin		Alluvions modernes des rivières
	Aquatinien : marnes et molasses				

Les couches géologiques

Les strates géologiques apparentes sur le site de Labrihe renseignent la période de formation du sous-sol : molasses, marnes et calcaires appartiennent au Burdigalien et à l'Aquatinien de l'époque du Miocène c'est-à-dire à l'ère tertiaire, qui correspond à une période allant de 20 à 23 millions d'années avant notre-ère.

Le contexte géologique du Gers

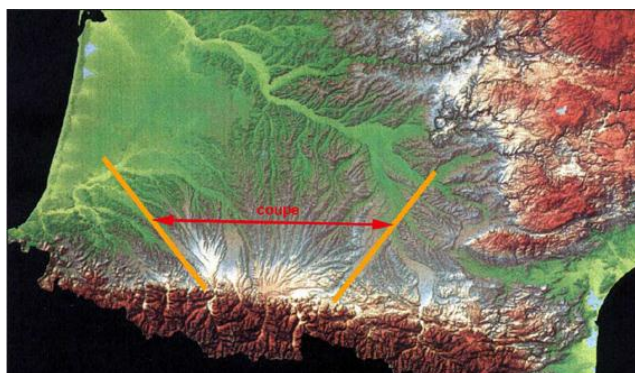
La période de Miocène caractérisée par une alternance de saisons sèches et humides s'apparente pour le Gers à une phase d'accumulation, la dernière, de débris sédimentaires, provenant de l'érosion du massif Pyrénéen dont la molasse. Sur l'ensemble du territoire gersois, les dépôts molassiques alternent avec les calcaires et les marnes ainsi que les couches de graviers et de boues.

Au Pliocène, c'est-à-dire 5 millions d'années avant notre ère, les Pyrénées connaissent une nouvelle poussée tectonique qui engendre un phénomène de bascule accentuant la pente d'écoulement des eaux orientée Sud-Nord et avec elle l'érosion du nord de la gascogne gersoise ce qui provoquent l'affleurement de ses étages calcaires et le dégagement de ses plateaux.

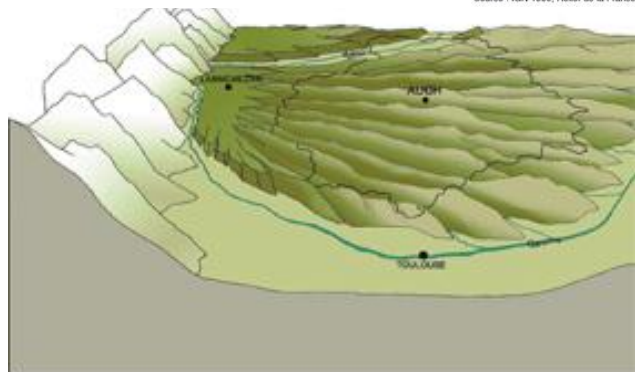
A Labrihe, le dessin des couches calcaires qui forment comme un ourlet au sommet des versants en aplomb des rivières nous informent sur la nature des sols présents en surface et sur les caractéristiques paysagères du site particulièrement boisés en ces lieux.

VOIR PAGE A3

Paysage



Source : IGN 1990, Relief de la France



Source : Arbre et Paysage 32



Le contexte départemental, l'éventail gascon

D'est en ouest, l'éventail gascon est régi par une organisation paysagère répétitive qui alterne de manière incessante coteaux et vallées, le département du Gers étant découpé du nord au sud par de multiples cours d'eau ayant pris naissance au pied des Pyrénées. Pour autant, ces coteaux et vallées présentent, de part et d'autre des plaines alluviales, des versants dissymétriques : une pente douce et longue caractérise le versant ouest, alors qu'à l'est le versant est abrupt et court.

Cette physionomie particulièrement lisible en Astarac, au sud, devient progressivement moins perceptible vers le nord du département : plaines et vallées s'élargissent éloignant ainsi les coteaux. A Labrihe, c'est donc un paysage vallonné, le plus souvent ouvert que nous rencontrons avec, à l'ouest du territoire des coteaux aux pentes plus accentuées dominant l'Arrats, à l'est un relief plus adouci venant à la rencontre de la Gimone.

Vers le nord-est du département, l'érosion a finalement découpée les versants des vallées pour créer de part et d'autre un relief secondaire de collines plus arrondies, découvrant de temps en temps des bords calcaires appartenant aux substrats géologiques les plus anciens. Moins visible qu'aux abords immédiats des Pyrénées, la dissymétrie des vallées est malgré tout encore bien reconnaissable.



Source : Arbre et Paysage 32

VOIR PAGE A3

VOIR PAGE A3

VOIR PAGE A3

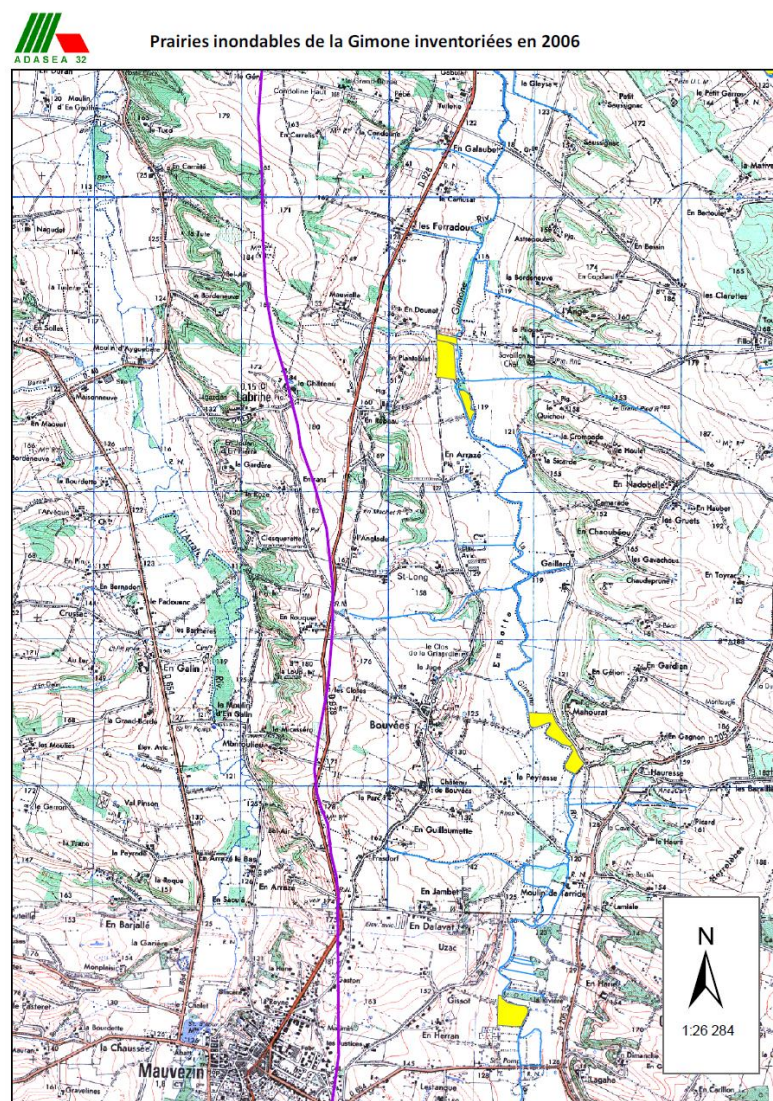
A Labrihe, les éléments du paysage constitutif de la trame verte et bleue

Les prairies inondables

Les prairies inondables des rivières et cours d'eau rappellent un paysage et un mode d'élevage typique du début du XX^{ème} siècle ou ces prés associés à un bocage dense permettaient de par leurs sols alluvionnaires la production d'un fourrage « vert » à la fin de l'été, prenant ainsi le relais des pâturages des versants.

Ces zones humides présentent des qualités indéniables, notamment de dépollution en servant de filtre, de dénitrification, et entretiennent le renouvellement des nappes phréatiques.

Si pour la commune de Labrihe, la plupart de ces prairies accueille aujourd'hui des céréales, il faut mentionner l'existence d'un site particulièrement préservé aux abords de la Gimone, accessible depuis Bouvées par un chemin de terre et qui présentent les caractéristiques spécifiques des zones humides proches des rivières. En 2006, l'ADASEA 32 a réalisé une étude concernant les prairies inondables de la Gimone, deux secteurs sont alors mentionnés, et viennent confirmer notre prospection sur la zone située près de Bouvées. Ont été relevés à Bouvées, des plantes hygrophiles protégées comme la tulipe précoce, des jacinthes romaines*, également une diversité intéressante d'orthoptères comme la libellule et « le cuivré des marais » papillon protégé, mais aussi de nombreux reptiles des couleuvres et lézards, des batraciens comme la grenouille verte, des crapauds et tritons, des amphibiens.



■ Sources :
Association Botanique Gersoise – Les zones humides du GERS – 2009
S.I.A.A de La Gimone « Partez à la découverte de la Gimone et de sa Vallée » La Boucle Verte de l'Arrats - Arbre et Paysage32, ADASEA
■ Crédits photos faune et flore : Claire Lemouzy, bdt-photos



Concernant les zones humides, L'article L211-1 du Code de l'environnement en donne la définition suivante : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (*) pendant au moins une partie de l'année ».

Un inventaire et une analyse descriptive de ces zones au niveau départemental est en préparation au moment de la rédaction de ce diagnostic. Au cours de l'étude relative à la Carte Communale, nous nous réservons donc la possibilité d'intégrer de nouvelles données à ce chapitre

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

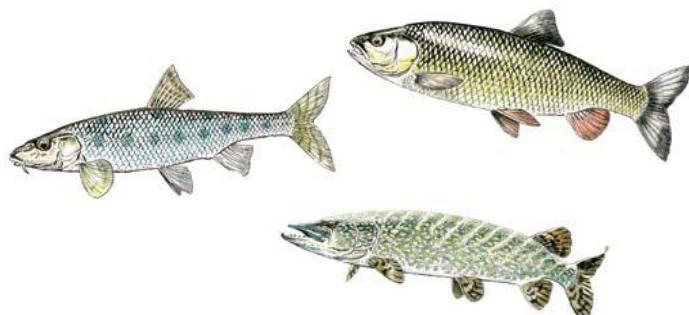
I.3 – Le patrimoine naturel (biodiversité et milieux naturels)

Arrats et Gimone, la faune des rivières

L'Arrats de même que la Gimone sont des rivières qualifiées de complètes au niveau du peuplement de poissons. Sur le site de Labrihe, les rivières présentent essentiellement du cabot et du gardon, quelques vairons, goujons et loches qui surtout en amont des bassins versants accompagnent la truite, mais aussi des carnassiers : brochets, perches et sandres. Par ailleurs, les abords de ces rivières, les prairies humides accueillent de très nombreux insectes, libellules, papillons, sauterelles, grillons, criquets, des reptiles et des batraciens comme évoqués plus haut.

... celle de la ripisylve

Encore une fois, la ripisylve de l'Arrats ou de la Gimone renferme un biotope particulièrement riche. On trouve donc à Labrihe des espèces protégées : le héron bihoreau par exemple, ou le campagnol amphibie, petit rongeur qui vient creuser son terrier dans les berges, ainsi que des espèces plus communes comme le ragondin, la musaraigne aquatique.



La faune diversifiée des bois et futaies, et des zones cultivées

De même que pour l'ensemble du département, les secteurs boisés de la commune rassemblent petits et grand mammifères tels que les chevreuils, sangliers, renards, écureuils, ..., des rapaces, des éperviers, faucons, buses, hiboux, chouettes hulottes, des oiseaux dont certains bénéficient d'une protection comme le pic-mar assez semblable au le pic épeiche, le pic-vert, la bécasse des bois... A Labrihe, on retrouve lièvres et lapins de garenne, putois, fouines, belettes et blaireaux au cœur des boisements, des haies, à proximité des points d'eau mais aussi au niveau des zones cultivées lieux de prédilection des campagnols, souris, mulots et musaraignes.

La trame verte et bleue et la prise en compte des corridors écologiques
Les projets de ZNIEFF concernant les rivières de l'Arrats et de la Gimone, les
coteaux et les prairies de l'Arrats

VOIR PAGE A3 (1 page)

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux dictés par le site : milieu naturel, paysage et biodiversité



1. **Prendre en compte les sites particulièrement sensibles des prairies inondables, des zones humides encore présentes sur le territoire de la commune** dont celles répertoriées lors de ce diagnostic aux abords de la Gimone, à l'ouest du village de Bouvées, et au nord de la commune toujours en limite de Gimone, et en ce sens concrétiser le programme de la Communauté de Communes des Bastides du Val d'Arrats,
2. **Préserver les secteurs répertoriés comme futures ZNIEFF aux abords de l'Arrats et de la Gimone, considérés comme des grands ensembles naturels riches,** offrant des potentialités biologiques importantes et classés en zones de type 2, ainsi que les coteaux et prairies de l'Arrats, secteurs caractérisés pour leur intérêt biologique remarquable et classé en zones de type 1
3. **Favoriser la préservation du village de Bouvées dans sa cohérence architecturale et urbaine,**
4. **Préserver les points de vue qui caractérisent le paysage et l'identité de Labrihe et Bouvées**
5. **Préserver les boisements, la trame bocagère encore présente, la ripisylve des rivières qui constituent la trame verte et bleue**

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.4 – Pollution et qualité des milieux

La qualité de l'air

Les directives européennes en vigueur, réglementent actuellement, dans l'air extérieur ambiant, les polluants suivants :

Le **SO₂** ou **dioxyde de soufre**,

Le **PS 10**

L'**O₃** ou **ozone**

Le **CO** ou **monoxyde de carbone**

Le **Benzène**

Les **métaux lourds (Cd, Ni, As, Pb, Hg)**

En France, trois polluants sont réglementés via les arrêtés préfectoraux : le dioxyde de soufre, l'ozone et le monoxyde de carbone.

Les stations de Gaudonville et de Peyrusse Vieille

Deux stations permettent d'appréhender la qualité de l'air à Labrihe : la station régionale de Gaudonville située à dix-sept kilomètres et celle de Peyrusse Vieille (env.75 kilomètres) qui donnent pour l'année 2009 les résultats suivants :

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle (en µg/m³)	AOT40** (en µg/m³.h)	Maximum journalier (en µg/m³)	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8h et à 14h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (en µg/m³)	Nb de jours moyenne sur 8h > 120 µg/m³	Maximum horaire (en µg/m³)
Station BELESTA EN LAURAGAIS (rurale régionale)								
Dioxyde d'azote	90,9	8						60
Ozone	99,1	64	9759	112		140	13	146
Station GAUDONVILLE (rurale régionale)								
Ozone	98,7	65	8546	106		157	10	163
Station PEYRUSSE VIEILLE (rurale nationale)								
Dioxyde d'azote	92,4	4						30
Ozone	95,9	61	4299	109		122	2	125
Particules inférieures à 10 microns	68	18		43	42			57

* Données validées sur l'année

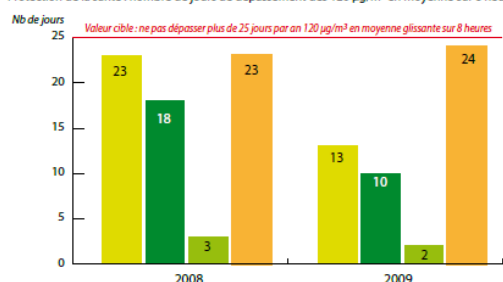
**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

➤ En savoir plus : 1 µg/m³ = 1 microgramme par mètre cube = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air.

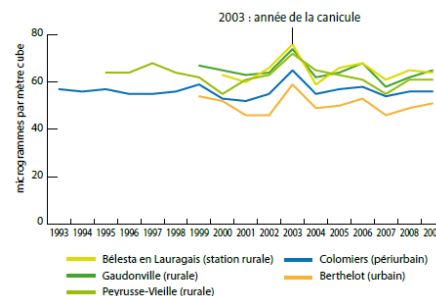
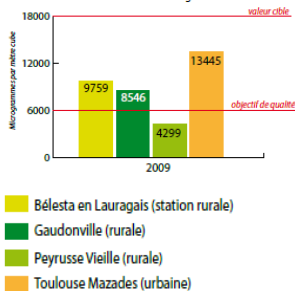
Un seuil d'Ozone sous influence de l'agglomération toulousaine

Les mesures d'Ozone font apparaître des moyennes annuelles particulièrement élevées: L'ozone résultant de réactions chimiques très complexes entre certains polluants dits polluants précurseurs, les niveaux rencontrés sont particulièrement élevés en périphérie des zones urbaines où les émissions de précurseurs sont importantes et où l'ensoleillement et les températures sont particulièrement élevés et persistants. **A noter en particulier, la concentration horaire maximale obtenue sur le réseau de l'ORAMIP* a été atteinte à Gaudonville (157 µg/m³), en 2009**, pour cette station qui se trouve sous l'influence des émissions anthropiques (précurseurs d'ozone) de l'agglomération toulousaine, **le seuil de qualité fixé pour la protection de la santé et des végétaux a été dépassé.**

Protection de la santé : nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures



Protection de la végétation



*ORAMIP : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées

L'Observatoire Régional de l'Air en Midi Pyrénées présente une analyse précise de ce phénomène :

« Lorsque l'on s'éloigne des villes, tout en restant sous leur panache, la quantité de précurseurs émis diminue. L'ozone ne réagira plus avec le monoxyde d'azote alors que l'ensemble des autres réactions va se poursuivre lors du déplacement des masses d'air. La concentration en ozone va donc augmenter car l'ozone formé n'est plus détruit. »

Par contre, l'éloignement des zones urbaines et des trafics donne des résultats particulièrement faibles pour les mesures en dioxyde d'azote qui s'élèvent à 4 µg/m³ (Peyrusse Vieille) contre 77 µg/m³ à Toulouse près du périphérique.

La qualité de l'eau

La qualité des eaux de surface, cours d'eaux et rivières

Les eaux de surface du département du Gers font l'objet de mesures régulières au niveau des stations réparties sur l'ensemble du territoire. Les stations les plus proches de Labrihe se situent à Lectoure et Saint Antoine où sont effectués des tests pour les nitrates NO₃, le phosphate PO₄ et l'ammonium NH₄.

***Une cartographie éditée en 2005 par l'Observatoire de l'eau des Pays de l'Adour révèle que l'Arrats, de même que ces affluents, sont classés en vert et respectent ainsi l'objectif de « bonne » qualité des eaux avec un taux de nitrate situé entre 5 et 25 mg/l et un taux de phosphate allant de 0,2 à 0,5 mg/l.**



Les pollutions agricoles (la pollution par les nitrates est signalée par le Porté à la Connaissance)

Le département du Gers est particulièrement exposé aux pesticides en particulier lorsqu'il y a conjonction de période de traitement intensive des cultures avec un épisode de pluies intenses, une grande quantité de pesticides est alors entraînée par l'eau de pluie et se retrouve brusquement dans les cours d'eau. La concentration en pesticides peut dans ce cas dépasser largement les seuils autorisés ou préconisés :

- 0.1 µg/l par substance individuelle ;
- 0.5 µg/l pour la totalité des pesticides susceptibles d'être présents.

Les prélèvements effectués régulièrement et dont les résultats sont disponibles sur le site du ministère* font apparaître pour Labrihe, lors des derniers prélèvements de mai effectués à Mauvezin un taux important de métolachlore (herbicide de la famille des chloroacétamides) 0,348 µg/l > 0.1 µg, ainsi que des Nitrates (en NO₃) : 32,9 mg/l et des Sulfates : 24 mg/l

*<http://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do>

Assainissement collectif et autonome

Au sujet de l'assainissement, la commune de Labrihe reprend le modèle départemental, caractérisé par une répartition entre assainissement collectif et autonome, avec une répartition comme suit :

- le village de Bouvées en réseau collectif avec un traitement des flux assuré par une station d'épuration dont l'équivalent habitant correspond à 100EH, l'ensemble vient d'être réalisé.

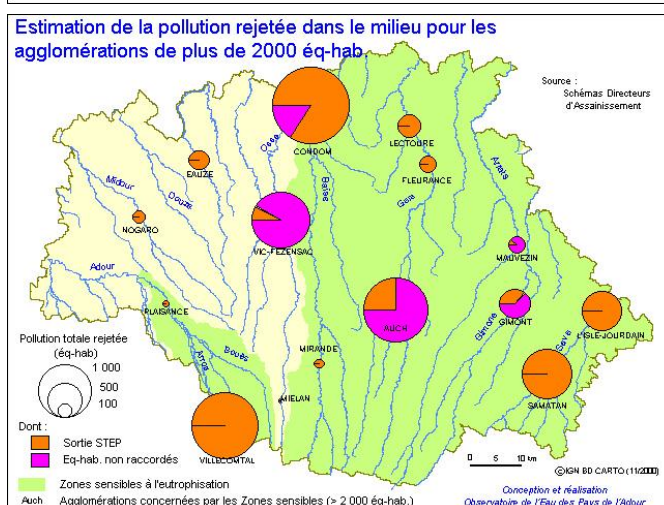
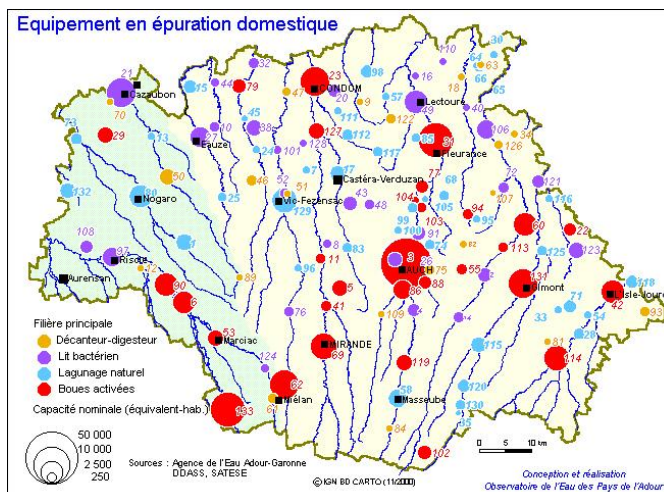
Les autres zones du territoire qu'ils s'agissent du village de Labrihe, des hameaux ou lieux-dits de Bordeneuve, Bel-Air, en Planteblat, Maisonneuve, en Maouet, Ligardes, en Rébeau, en Jouan, en Pierre, en Arrazé, Largardère, la Roze, l'Anglade, Clesquerette, Saint-Loup, en Rouquet ou encore des secteurs où domine l'habitat isolé, l'assainissement demeure autonome.

Il résulte des études réalisées à ce sujet que le coût engagé par le raccordement des secteurs très éloignés du village aurait notamment une incidence beaucoup trop conséquente sur le budget de la commune

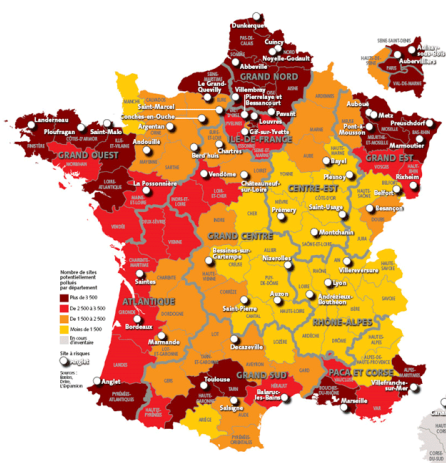
Les zones sensibles à l'eutrophisation (signalé par le Porté à la Connaissance)

L'eutrophisation est la modification et la dégradation d'un milieu aquatique, lié en général à un apport excessif de substances nutritives, qui augmentent la production d'algues et de plantes aquatiques. Sont classées parmi ces substances, l'azote, le carbone et le phosphore. L'épandage agricole par exemple excessivement riche en azote et phosphore peut être un facteur déclencheur de ce processus.

Les zones sensibles à l'eutrophisation ont été définies par l'arrêté du 23 novembre 1994



Pollution des sols et déchets



« Le cadre réglementaire des sols pollués est inclus dans celui des installations classées qui constitue le levier d'action principal de l'Etat en donnant aux préfets les moyens juridiques d'imposer aux responsables de sites et sols pollués leur traitement et leur réhabilitation. »*

Labrihe n'est pas concerné par les pollutions industrielles qui impliquent raisonnablement le territoire du Gers (de 1500 à 2500 sites répertoriés) en comparaison avec les autres départements.

*http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

Par contre et de même qu'il a été mentionné plus haut pour la qualité des eaux, les sols sont également sensibles aux boues d'épandage. A Labrihe, il n'y a pas d'exploitations classées liées à l'élevage des bovins, il ne subsiste qu'une exploitation modeste en surface qui vient épandre entre mars - avril et août - septembre à distance respectable des lieux-dits en Rouquet et Montaulieu.

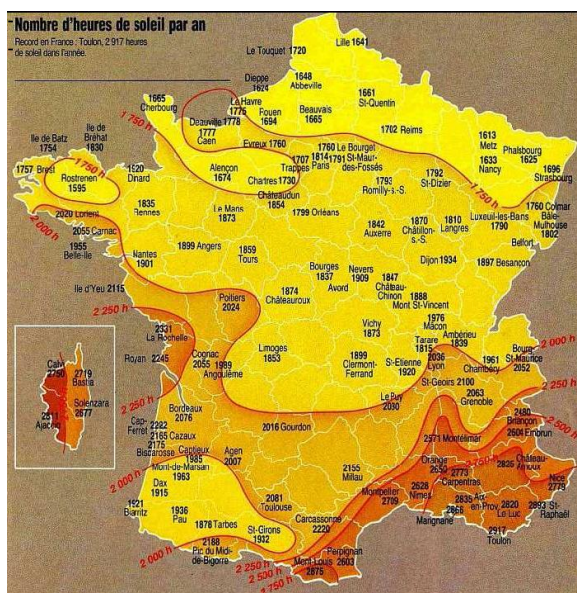
Bruits et nuisances sonores

De par sa localisation, Labrihe n'est pas soumise aux pollutions sonores urbaines, ou encore aéroportuaires. Seules nuisances sonores ponctuelles : celles liées à la RD928 qui n'est pas répertoriée par l'arrêté du 22 décembre 2004 établissant au niveau départemental le classement sonores des voies impactant les agglomérations.

—

—

Le soleil



La durée annuelle de l'ensoleillement

Le nord du Gers bénéficie d'une durée annuelle d'ensoleillement conséquente qui dépasse les 2000 heures.

On peut estimer que cette durée est à peu près celle dont dispose la commune de Labrihe pour une année moyenne sachant qu'Agen est mentionnée sur la carte ci-contre avec 2007 heures d'ensoleillement, Toulouse avec 2081.

Le gisement solaire

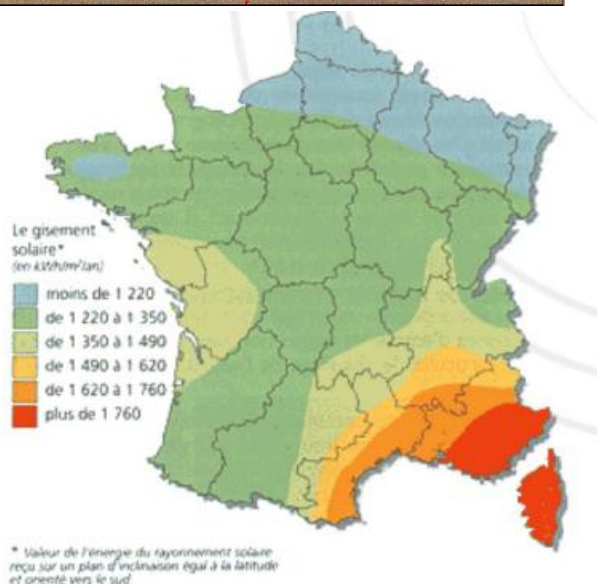
Le gisement solaire correspond au potentiel de production de l'énergie solaire, soit sur un plan horizontal, l'énergie incidente est estimée pour la région midi-pyrénées, à une moyenne de 1300 Kwh/m²/an.

Puissance moyenne par m²

Avec 2000 heures d'ensoleillement, disponible chaque année, la commune de Labrihe possède une puissance moyenne équivalente à : $1300/2000 = 650$ Watt.

Production potentielle par m²

Calculée par le logiciel Calsol, l'irradiation en Kwh/m² et la production potentielle d'un m² d'installation photovoltaïque pour la ville d'Agen située à quelques kilomètres donne les résultats suivants



La vente des kilowatts produits est toujours supérieure au coût de l'électricité fournie par les réseaux, entre 0,10 et 0,11 c€/kWh « Au 1er janvier 2010, le tarif de 58 c€/kWh est maintenu pour les installations avec "intégration au bâti", lorsqu'elles sont intégrées à des bâtiments d'habitation, d'enseignement ou de santé. Pour les autres bâtiments (bâtiments de bureaux, industriels, commerciaux, agricoles, ...), le tarif est fixé à 50 c€/kWh. Les tarifs d' "intégration au bâti" sont réservés aux bâtiments existants (à l'exception des bâtiments d'habitation pour lesquels des contraintes techniques et architecturales existent dans le neuf comme dans l'existant). Les installations avec "intégration simplifiée au bâti" pourront bénéficier d'un nouveau tarif, fixé à 42 c€/kWh. La création de ce nouveau tarif favorisera le développement du solaire sur les bâtiments professionnels (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, ...), pour lesquels des solutions totalement intégrées au bâti ne sont pas toujours possibles. » Extrait de l'arrêté du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, publié au Journal officiel de la République française le 14 janvier 2010.

INES Education - Logiciel CALSOL - Gisement solaire estimation de l'énergie solaire disponible pour une application énergétique													Retour menu
Choix de la ville : Agen													
Inclinaison du plan : 20° Orientation du plan : Sud Albedo du sol : 0.2													
Cliquez ici pour valider votre choix et lancer les calculs													
Irradiation sur un plan horizontal en kWh/m ² par jour ou en kWh/m ² cumulée SOURCES													
Irradiation :	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	année
Globale (IGH)	1.27	1.98	3.3	4.53	5.19	5.85	6.13	5.28	4.21	2.57	1.53	1.05	3.58
Directe (IBH)	0.43	0.73	1.51	2.19	2.44	2.94	3.4	2.87	2.32	1.18	0.59	0.33	1.75
Diffuse (IDH)	0.84	1.25	1.79	2.34	2.75	2.91	2.73	2.41	1.89	1.39	0.94	0.72	1.83
Irradiation sur un plan d'inclinaison 20° et d'orientation 0° COMPARAISONS													
Irradiation :	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	année
Directe (IBP)	0.81	1.14	1.99	2.46	2.46	2.83	3.34	3.09	2.88	1.76	1.06	0.67	2.05
Diffuse (IDP)	0.82	1.22	1.74	2.27	2.67	2.82	2.65	2.33	1.83	1.35	0.92	0.7	1.78
Reflexe (IRP)	0.01	0.01	0.02	0.03	0.03	0.04	0.04	0.03	0.03	0.02	0.01	0.01	0.02
Globale (IGP)	1.63	2.37	3.74	4.76	5.16	5.69	6.03	5.46	4.74	3.13	1.98	1.37	3.85
Inclinaisons optimum pour l'irradiation sur l'année et pour le mois le plus défavorable.													
L'irradiation globale maximale est de 1413 kWh pour une orientation sud et une inclinaison optimum de 28°, le rapport entre l'irradiation globale d'inclinaison 20° et d'orientation 0° sur l'irradiation globale maximale est de 99%.													
L'irradiation globale dans le plan pour le mois le plus défavorable (décembre) est maximale avec 1.67 kWh/m ² par jour pour une orientation sud et une inclinaison optimum du plan de 61°.													

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les risques naturels

I.6 – Les risques

*L'aléa de retrait-gonflement des argiles
(exposé au Porté à La Connaissance)*

Le Porté à la Connaissance remis par l'Etat à la commune de Labrihe signale au titre des risques naturels l'aléa de retrait gonflement des argiles que subit le territoire communal.

En période de sécheresse, les sols argileux se rétractent et provoquent des tassements différentiels qui ne sont pas sans conséquence sur la stabilité des constructions. Une cartographie réalisée notamment au 1/50000^e par le Service Géologique Régional Midi-Pyrénées du BRGM présentent pour le département du Gers, les formations argileuses et marneuses susceptibles d'être touchées par le phénomène, cette cartographie rassemble des données qui bien évidemment s'avèrent évolutives, régulièrement comparées à une cartographie des sinistres.

A Labrihe, de même que pour une grande partie du département, environ 67 %, la susceptibilité moyenne constatée est liée à la présence d'un substrat molassique. Le Gers ne présente pas les caractéristiques nécessaires et susceptibles d'engendrer un niveau d'aléa « fort », pour autant en 2005, 426 des 463 communes du département avaient été reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle et 180 communes l'avaient été au moins trois fois, 2200 sinistres ayant été alors recensés.

Le BRGM n'a pas recensé de mouvements de terrain à Labrihe sur les dix dernières années, pour autant la commune a été concernée par plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles relatifs aux mouvements de terrains différentiels :

- du 1 Juillet 2003 au 30 Septembre 2003
- du 1 Janvier 2002 au 30 Septembre 2002
- du 1 Janvier 1998 au 30 Septembre 2000
- du 1 Mai 1989 au 31 Décembre 1996

Informations fournies par prim.net.

De manière générale, le phénomène de retrait-gonflement doit engendrer quelques précautions et règles de bon sens, sachant qu'il est malgré tout possible de construire sur des sols argileux en respectant ces règles notamment diffusées sous forme de plaquette informative par la DDT du Gers.

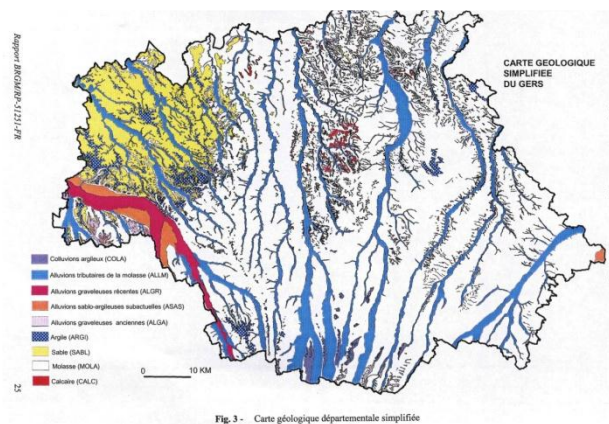


Fig. 3 - Carte géologique départementale simplifiée

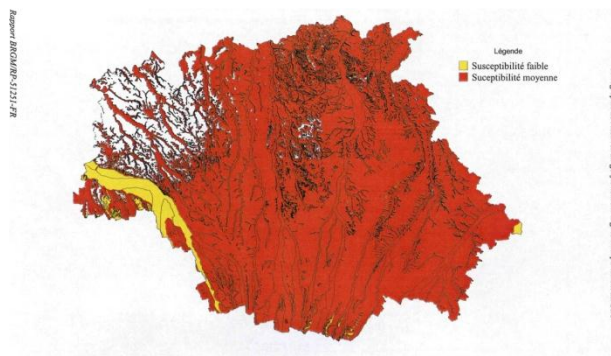
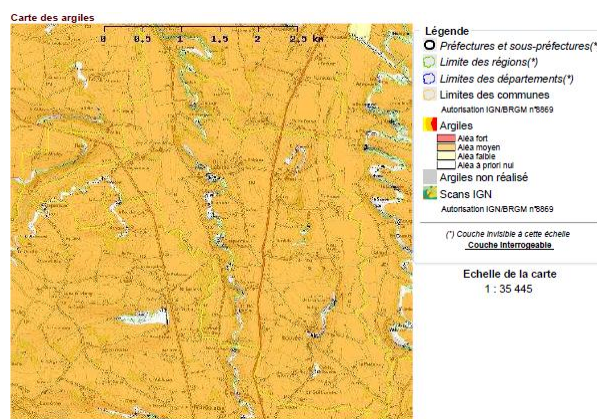


Figure 11 : Carte de susceptibilité des formations argilo-marneuses du Gers

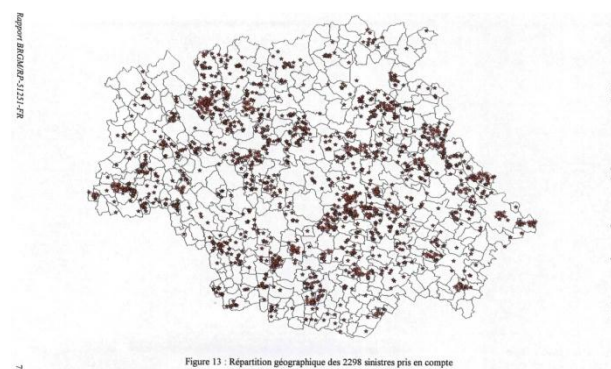
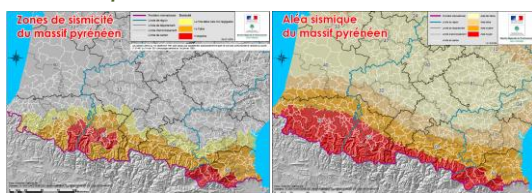


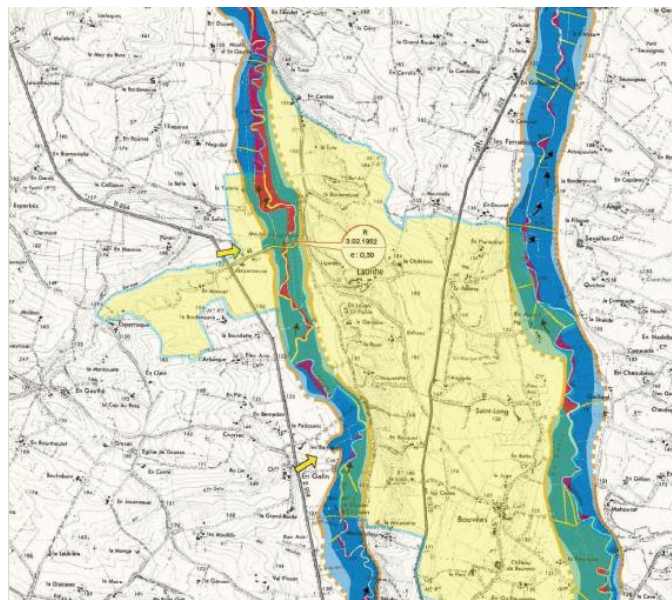
Figure 13 : Répartition géographique des 2296 sinistres pris en compte

Les risques sismiques

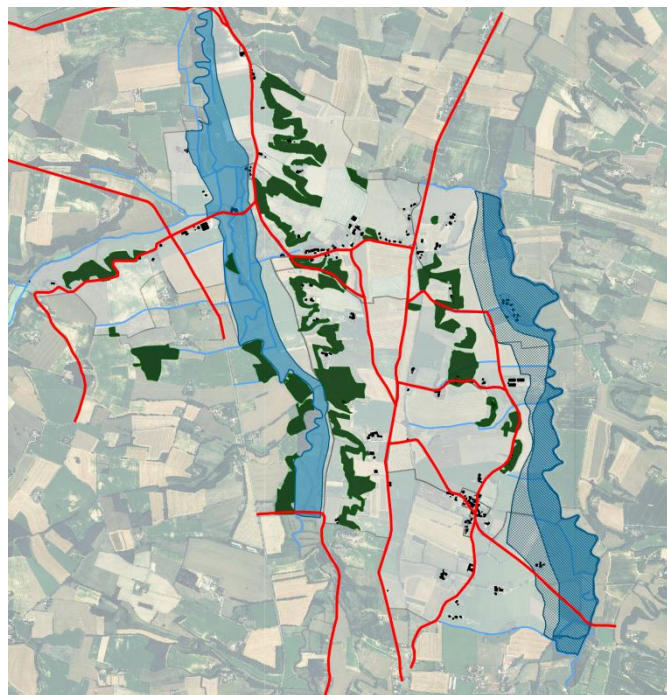


Le risque sismique n'est pas mentionné pour la commune de Labrihe, il n'est pas nul mais pratiquement négligeable. Les zones du Gers concernées par le risque ou l'aléa sismique étant affichées ci-contre.

Les risques d'inondation de l'Arrats et de la Gimone (mentionnés au Porté à La Connaissance)



Carte des aléas d'inondation de la Gimone et de l'Arrats, complétée par les risques de rupture de barrage (Gimone)



Les risques d'inondation de l'Arrats et de la Gimone sont par contre indiqués au Porté à la Connaissance, de même que par le Dossier Communal des Risques Majeurs remis à la commune par le Préfet en Décembre 2002.

Les échelles de crues, de seuils de vigilances et d'alerte sont ceux de Mauvezin :

CRUES DE L'ARRATS (cotes en mètres)								
Echelle de crues	0 de l'échelle	Vigilance	Pré-alerte	Alerte	Débordement moyen	Débordement grave	PHEC (1)	Q10 (2)
MAUVEZIN	121,37 m NGF	2,00 m	2,20 m	2,40 m	2,60 m	3,00 m	4,00 m	3,00 m

(1) Plus hautes eaux connues – (2) Crue décennale – (3) Crue centennale.

CRUES DE LA GIMONE (cotes en mètres)								
Echelle de crues	0 de l'échelle	Vigilance	Pré-alerte	Alerte	Débordement moyen	Débordement grave	PHEC (1)	Q10 (2)
GIMONT	141,41 m NGF	2,80 m	2,80 m	3,00 m	3,30 m	3,80 m	6,00 m	4,10 m

(1) Plus hautes eaux connues – (2) Crue décennale – (3) Crue centennale.

Plusieurs arrêtés interministériels de catastrophes naturelles ont été déclarés pour Labrihe ces dix dernières années :

Evénement	Date	Arrêté	Journal officiel
Inondations et coulées de boue (T)	27 déc. 1999	29 déc. 1999	30 déc. 1999

(T) Tempête – (O) Orage – (P) Fluviale.

- du 24 Janvier 2009 au 27 Janvier 2009 :
Inondations et coulées de boue
- du 25 Décembre 1999 au 29 Décembre 1999 :
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

En première page de ce rapport de présentation, nous avons évoqué le fait de tenir compte, au delà du risque d'inondation qui impacte le plus souvent les abords du Moulins d'Ayguebère pour l'Arrats et le lieu-dit en Arrazé pour la Gimone, des risques encourus en cas de rupture de barrage : c'est l'objet de la carte présentée ci-contre qui précise les deux aléas.

La commune de Labrihe ne disposant ni de Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), ni de Plan de Surfaces Submersives (PSS), c'est donc la carte informative des risques d'inondation de l'Arrats et de la Gimone, confrontées aux données connues sur la commune qui permettront de définir les zones naturelles inondables (ZNI). La définition des futures zones constructibles tiendra compte des aléas de rupture de barrage qui présentent le risque maximum.

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux dictés par les ressources naturelles du site, les risques inhérents aux pollutions observées, aux aléas liés aux sols argileux et aux zones inondables



1. **Prendre en compte le risque maximum en ce qui concerne les inondations, c'est à dire l'aléa relatif à la rupture de barrage de la Gimone** afin de protéger les futures zones constructibles
2. **Prendre en considération les risques relatifs au gonflement-retrait des argiles** pour la réalisation des projets de construction
3. **Maintenir les zones d'épandage à une distance de 100 mètres des habitations existantes et des nouveaux quartiers, conformément au RSD (Règlement Sanitaire Départemental) et à une distance équivalente des cours d'eau**
4. **Evaluer les possibilités d'utilisation des Energies Renouvelables notamment du potentiel en ensoleillement qui peut s'avérer attractif pour les bâtiments agricoles importants**

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.7 – Le patrimoine culturel, urbain et architectural

Morphologie urbaine et patrimoine bâti

Un patrimoine riche et diversifié

Les châteaux

La commune dispose de deux châteaux :

Le premier situé à Labrihe et formant avec les dépendances attenantes « le village » mentionné au cadastre napoléonien de 1826, fait aujourd'hui l'objet d'un projet de restauration conséquent. Il existe peu d'éléments historiques décrivant l'architecture de ce château, pour autant il est possible de remarquer plusieurs styles et plusieurs époques de construction allant du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle reconnaissables pour les parties les plus anciennes par la tourelle d'angle et la tour semi-hexagonale, les façades ayant subies quelques modifications qu'illustrent la diversité des ouvertures (dessins et gabarits très différents des fenêtres à meneaux de la tour et des baies couronnées d'un arc en plein cintre ou d'un arc surbaissé présentes coté jardin et côté cour)



Le château de Bouvées inscrit aux Monuments Historiques par arrêté du 1er juillet 1943

(protégeant chapelle, pigeonnier, four à pain, fossé, enclos, tour, voûte, cheminée, élévation, pavement, escalier à vis, latrine, toiture et décor intérieur) rassemble plusieurs corps de bâtiments : une chapelle, une tour, un pigeonnier, plusieurs granges, ... et résulte également de plusieurs époques de constructions : XV^{ème}, XVI^{ème}, XVIII^{ème} siècle. Au XVI^{ème}, le château disposait de trois ailes délimitant la cour intérieure flanquée de deux tours, accessible par un pont-levis. Si la composition actuelle reprend celle d'origine grâce aux hangars agricoles qui viennent s'adosser aux anciennes murailles, il faut déplorer l'absence de l'une de ces tours. Pour autant, grâce à l'intervention de plusieurs propriétaires privés dont l'acteur Jacques Dufilho, le château de Bouvées garde aujourd'hui son prestige : notons les remarquables fenêtres à meneaux moulurés de la tour et de la chapelle, le pigeonnier... ainsi que les perspectives magnifiques qu'offre ce monument.

Un patrimoine riche et diversifié

Les lavoirs et fontaines

Autre particularité et intérêt du patrimoine de Labrihe, citons le lavoir-fontaine dit du « Juge » situé à 200m au nord de l'église de Bouvées, un ancien abreuvoir et lavoir au lieu-dit en Arrazé, surtout la fontaine communale et lavoir restaurée route de Sarrant, en contrebas du village.



Forme urbaine, trame parcellaire et architecture

Le village de Bouvées

L'analyse comparative des cadastres anciens (1826) et actuels témoignent de la très grande préservation du site : la trame parcellaire (dense et resserrée) ainsi que l'emprise des constructions ont très peu évolué de même que la forme globale du village qui s'est un peu étiré vers la route départementale avec quelques pavillons récents. Entre cette urbanisation nouvelle et l'emprise du village, le château s'impose en quelque sorte comme une limite entre deux univers totalement différents préservant ainsi l'harmonie du lieu.

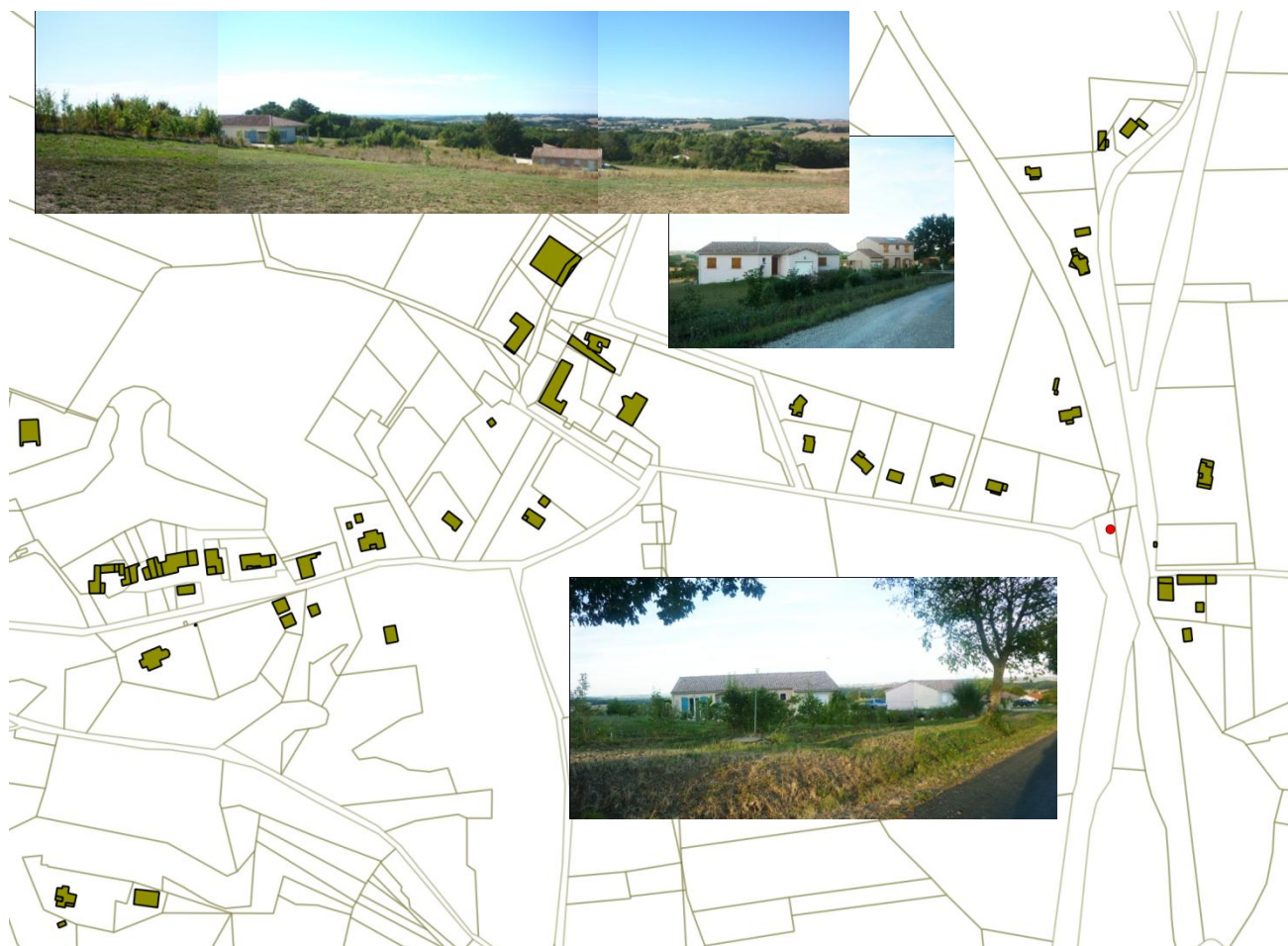
Bouvées réunit principalement des maisons de village souvent mitoyennes, accompagnées quelquefois des anciennes étables ou des granges. Ces constructions à un ou deux niveaux maximum au-dessus du rez de chaussée datent pour la plupart du XVIII^{ème} siècle. A l'extrémité du village, on rencontre également une ancienne maison de la typologie « des maisons bourgeoises », couverte d'une toiture à quatre pentes appartenant à un vaste corps de ferme.



Les formes urbaines actuelles et leur développement progressif

Les nouvelles zones pavillonnaires

Les pavillons récemment construits à Labrihe ou bien datant d'une vingtaine ou trentaine d'années à l'entrée de Bouvées souffrent dans les deux cas d'un manque de cohésion avec le tissu ancien des villages. Heureusement à Bouvées, ces constructions se trouvent plutôt éloignées de la trame urbaine du cœur du village et se rapprochent plus de Mauvezin favorisant ainsi le développement d'un secteur mutualisé entre les deux communes.



A Labrihe, les pavillons forment l'entrée nord-est du village depuis la RD 928 vers le château ; un traitement paysager constitué de haies arbustives traditionnelles permettrait d'harmoniser et de lier ces secteurs, tout en traitant l'entrée depuis la départementale. Un plan d'ensemble cohérent, sensible dont l'objectif sera la liaison des différents quartiers, permettrait d'intégrer les pavillons implantés au nord de l'ancienne école, et de valoriser les points de vue entre le château de Labrihe et le village plus bas.

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux dictés par la qualité patrimoniale du site d'un point de vue culturel, urbain et architectural



1. **Favoriser la préservation du village de Bouvées dans sa cohérence architecturale et urbaine,**
2. **Renforcer la centralité du village de Labrihe et à l'occasion du développement urbain, favoriser un projet qui reliera le village au château**
3. **Encourager la restauration du bâti ancien en particulier les quelques bâtiments vacants**
4. **Intégrer les nouveaux quartiers à l'urbanisation existante**

II – LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

II.1 – L'importance de l'agriculture

L'évolution de la Surface Agricole Utile et du nombre d'exploitation (1836-2010)

Labrihe, un territoire fortement agricole, évolution des pratiques et des cultures

1836

Nous disposons grâce au travail de la Société Archéologique et Historique du Gers de données en ce qui concerne la situation du monde agricole en 1836 à Labrihe. Ainsi, il apparaît pour une surface totale de 941 hectares correspondant de près à la superficie de la commune, que 579 hectares de terres étaient labourés, pour 92 hectares réservés à la vigne et 60 hectares de bois. Il en résultait les productions suivantes mesurées en hectolitres soit 2900 hl. de blé, 380 de millet, 150 de seigle, 560 d'avoine, 65 d'orge, 100 de légumes, 1986 de vin et 2860 de foin.

2000

Au recensement agricole de 2000, la Surface Agricole utile atteint 946 hectares pour 17 exploitations (il y en avait 26 en 1979) avec 925 hectares de terres labourables contre 564 en 1979, réparties comme suit : 506 ha. de céréales (384 en 1979), 211 de tournesol et de soja (48 en 1979), 37 ha de fourrages (222 en 1979) et moins de 2 ha. d'ail.

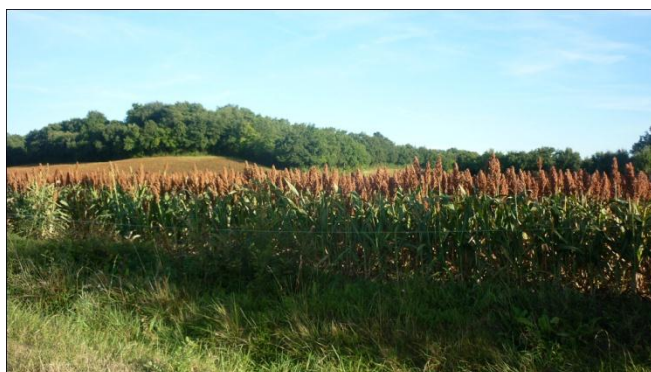
Il ressort de la réunion de concertation avec la profession, qui à Labrihe a rassemblé l'ensemble des exploitants résidant sur la commune que l'élevage des bovins disparaît progressivement (222 hectares de fourrage en 1979, contre 90 en 1988, 37 en 2000 pour 20 à 30 hectares aujourd'hui) au profit de la culture des céréales qui couvrent la majeure partie du territoire.

Les exploitants

Le nombre des exploitants évolue également à la baisse comme c'est le cas sur l'ensemble du département avec comme tendance générale : une baisse du nombre des exploitations pour une augmentation des surfaces exploitées pour celle qui se maintiennent. Labrihe rassemblait en 1979 exploitations contre 17 aujourd'hui. Remarquons cependant une évolution plus mesurée qu'ailleurs avec des chiffres relativement stables entre 1988 et aujourd'hui (17 exploitations aujourd'hui, 19 en 1988).

En 2000, il s'agissait d'une population plutôt vieillissante avec plus d'un quart de chef d'exploitation de plus de 55 ans.

La concertation réalisée en août préalablement à la rédaction de ce diagnostic montre les mêmes tendances avec un pourcentage important (70%) de chef d'exploitation ayant dépassé 40 ans et peu de reprise.



	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
SAU (1) des exploitations sièges	16	19	946	739
Terres labourables	15	19	925	685
dont céréales	14	18	506	378
Superficie fourragère principale	7	10	37	90
dont superficie toujours en herbe	5	10	19	49
Superficie en fermage (2)	12	11	677	356

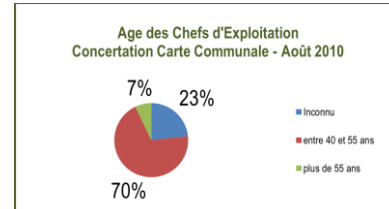
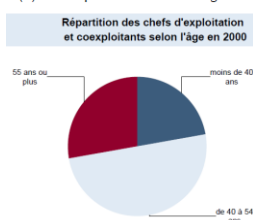
(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : superficie en ha ou parc en propriété et copropriété

Population - Main d'œuvre

	2000	1988
Chefs d'exploitations et coexploitants	18	19
dont à temps complet	8	14
Population familiale active sur les exploitations	32	39
Unités de travail annuel (y.c. ETA-CUMA) (1)	16	24
dont : UTA familiales	14	22
UTA salariées	c	c

(1) : Entreprises de travaux agricoles (ETA) Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)



II.2 – Productions et pratiques agricoles – Synthèse et Cartographies

La carte de l'occupation des sols, la répartition des cultures en 2010

Cette carte a été réalisée à partir des données obtenues lors de la concertation des agriculteurs de la commune de Labrihe, elle fait apparaître une nette dominante des cultures céréalières. Il reste à Labrihe très peu de terres à vocation fourragères (à priori non mentionnées lors des questionnaires) et de pâtures.

Notons que les bâtiments d'élevage « installations classées » sont mentionnés sur une autre carte.

LEGENDE

-  Fond de carte et trame parcellaire
-  Boisements
-  Rivières et cours d'eau
-  Cultures céréalières
-  Pâtures
-  Ails

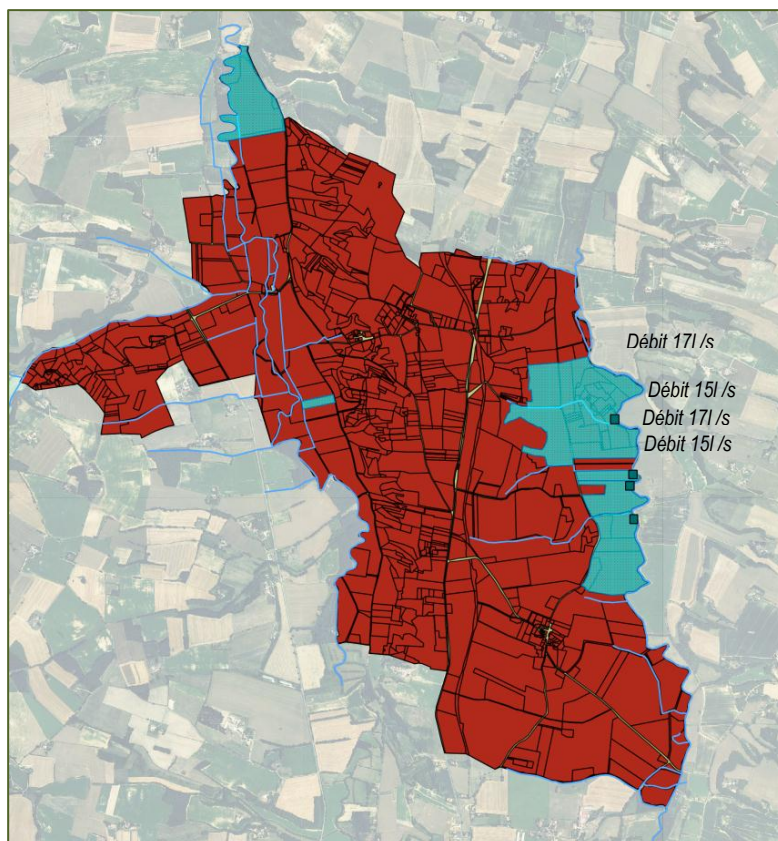
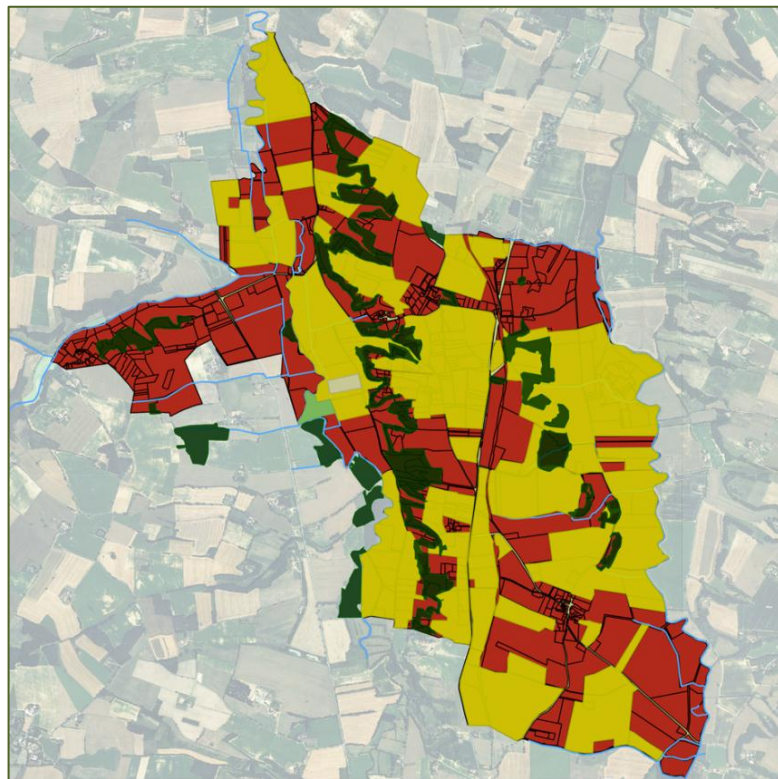
Les zones irriguées

Les zones irriguées également mentionnées lors de cette concertation correspondent aux cultures céréalières situées à proximité de la Gimone, sachant qu'il existe également des stations de pompage sur l'Arrats, avec un débit beaucoup plus faible allant de 4 à 8 l/s, pour des surfaces également plus modestes.

Les informations qui ont permis d'élaborer les cartes de l'occupation des sols et des zones irriguées peuvent évoluer au cours de l'étude et à réception du Porté à la Connaissance

LEGENDE

-  Fond de carte et trame parcellaire
-  Zones Irriguées
-  Rivières et cours d'eau
-  Stations de pompage



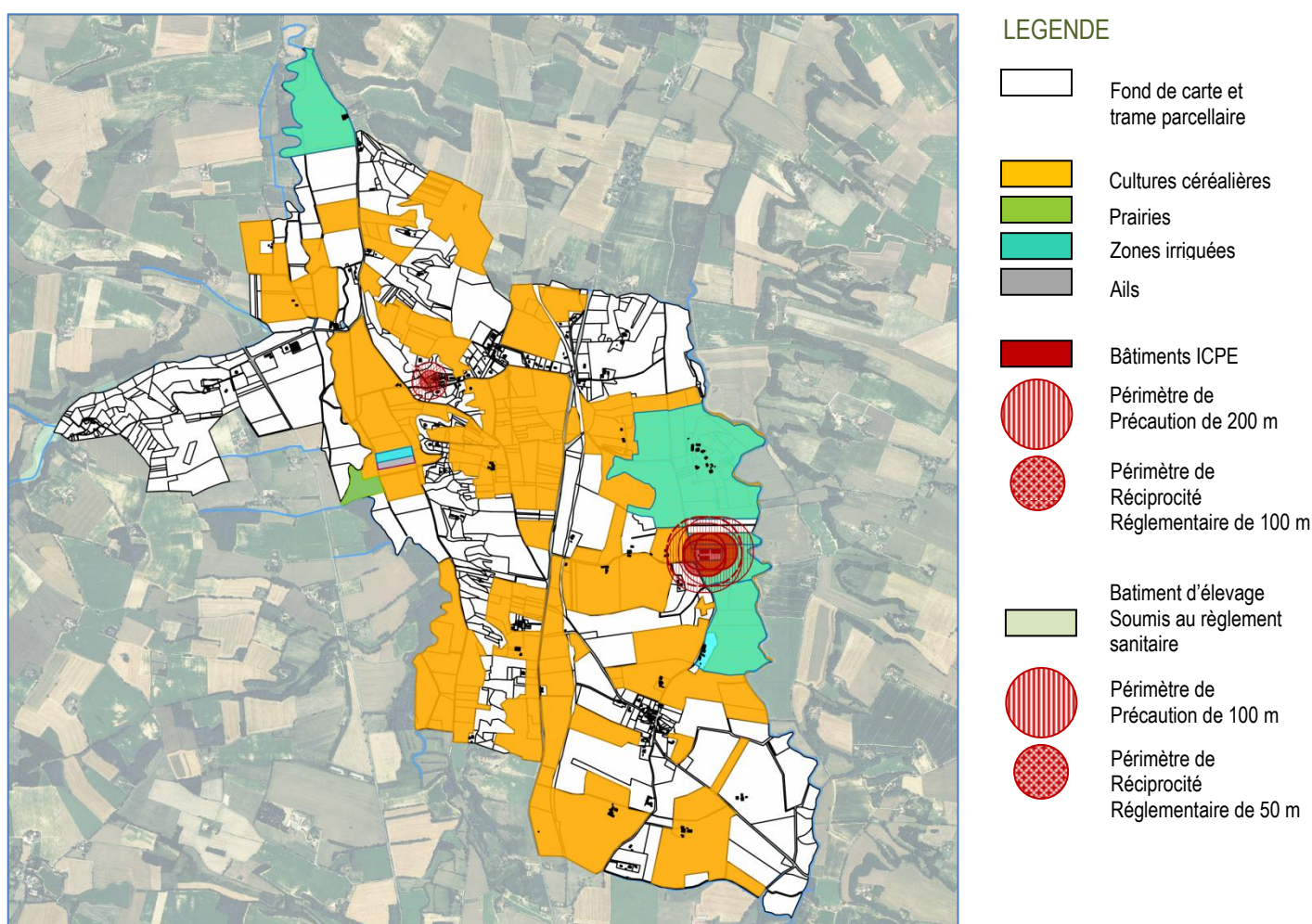
II.2 – Productions et pratiques agricoles – Synthèse et Cartographies

Les bâtiments d'élevage, situation, installations classées et soumises à déclaration avec périmètre d'inconstructibilité (ICPE ou RSD) et zones irriguées

Il y a peu d'installations classées à Labrihe, un seul élevage avicole est concerné, signalons également une ancienne étable soumise au règlement sanitaire (50 mètres) et qui accueille encore aujourd'hui, au cœur du village de Labrihe 6 à 7 vaches. Cette exploitation a vocation à disparaître.

Le GAEC de Garros, dont l'activité est l'élevage de volaille mentionné plus haut et qui comprend 3 bâtiments est soumis à déclaration comme le confirme un courrier reçu en Mairie le 16 mai 2008 émanant de la Préfecture.

La Carte Communale prévoit donc en ce qui concerne ces installations classées déclarées un périmètre de 100 mètres autour des bâtiments (réglementaire) ainsi qu'un périmètre de précaution de 200 mètres.



II. 3 – Devenir de l'agriculture, projets, mise en tourisme

Il n'existe pas à proprement parler de projets spécifiques de développement du tourisme agricole à Labrihe.

Les données recensées lors de ce diagnostic montrent qu'il n'y a pas de chefs d'exploitation de moins de 40 ans sur le territoire de la commune, la reprise est d'ailleurs envisagée pour un exploitant céréalier.

III – LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECO-DEMOGRAPHIQUE

III.1 – La situation en 2010

L'évolution démographique

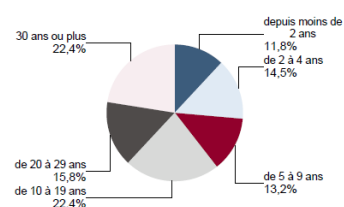
Une population en progression constante depuis 1990

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	152	142	145	136	150	205
Densité moyenne (hab/km2)	16,1	15,0	15,4	14,4	15,9	21,7

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Depuis 1990, la population de Labrihe augmente régulièrement et passe de 136 habitants à 250 habitants en moins de 20 ans (données Insee de 2007). Il s'agit d'une population active située entre 30 et 59 ans (50%) avec des enfants (22% de la population a moins de 15 ans). Ces chiffres soulignent également l'accueil d'une population nouvelle : Labrihe présente un solde migratoire positif de 4,1% entre 1999 et 2007, correspondant aux projets de maisons individuelles réalisés à proximité du village de Labrihe.

Les personnes de plus de 60 ans représentent 20% de la population totale, avec 9% de population âgée (75 ans et plus) vivant souvent seule (40% des plus de 80 ans)

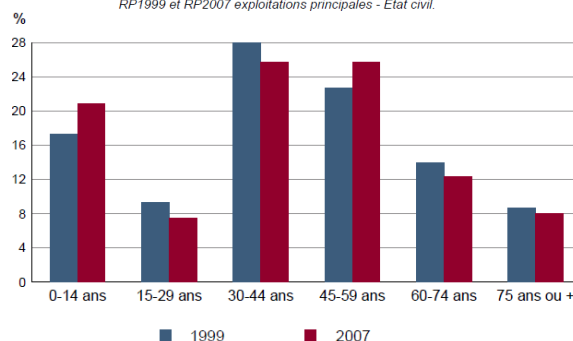


Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Concernant, l'occupation des logements, une sédentarité globale apparaît avec 61% d'occupant fidèle à leur lieu d'habitation, ou à leur commune (environ 7% des habitants ont déménagé sur Labrihe) pour 31 % de résidents extérieurs venant essentiellement d'une autre commune du département. (données 2007)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,0	+0,3	-0,8	+1,1	+4,0
- due au solde naturel en %	+0,2	-1,1	-1,2	+0,0	-0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,2	+1,4	+0,4	+1,1	+4,1
Taux de natalité en ‰	11,7	4,0	9,7	10,2	9,4
Taux de mortalité en ‰	9,7	14,9	21,3	10,2	10,1

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales - État civil.



	2007				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	83	100,0	205	22	63	100,0
Propriétaire	70	84,2	173	24	42	66,7
Locataire	10	11,8	25	6	11	17,5
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0	///	0	0,0
Logé gratuitement	3	3,9	7	29	10	15,9

L'offre en logements

Sur les quatre-vingt trois logements recensés en 2007 (source INSEE), 85 comptabilisées en 2010 par le district, des maisons qui comptent pour la plupart d'entre elles 5 pièces voir plus, 84 % correspondent à des résidences principales habitées par le propriétaire contre 67% en 1999, la part de locatif étant passé de 17,5% en 1999 à 12% environ soulignant ainsi l'attrait des nouveaux venus pour des projets en accession

Le problème de la vacance

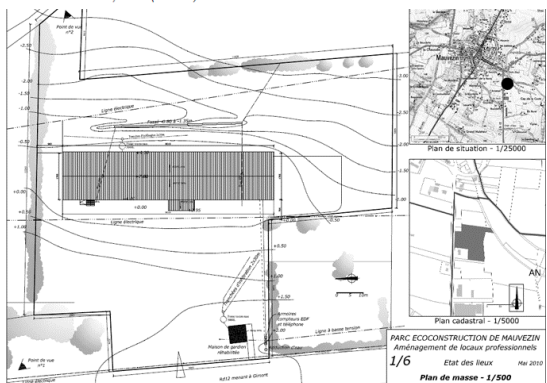
La part de résidences secondaires se maintient autour de 13% de l'offre en logements, la vacance a chuté de 5% entre 1999 et 2007, ce qui signifie qu'il existe une clientèle pour la rénovation du bâti ancien (maisons et anciennes granges). Il reste encore aujourd'hui 13 logement inoccupés sur l'ensemble du territoire communal.





	Nombre	%
Ensemble	7	100,0
Industrie	2	28,6
Construction	2	28,6
Commerce, transports, services divers	3	42,9
dont commerce et réparation auto.	1	14,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).



	2007	%	1999	%
Ensemble	92	100,0	66	100,0
Travaillant :				
dans la commune de résidence	18	19,0	21	31,8
dans une commune autre que la commune de résidence	75	81,0	45	68,2
située dans le département de résidence	56	60,7	36	54,5
située dans un autre département de la région de résidence	18	19,0	8	12,1
située dans une autre région en France métropolitaine	1	1,2	1	1,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	0	0,0

L'offre en équipements

En comparaison avec d'autres communes du Gers, Labrihe dispose d'équipements publics en rapport avec les attentes de la population, la mairie est notamment accessible aux personnes à mobilité réduite de même que la salle polyvalente qui reçoit nombres d'événements souvent organisés par le comité des fêtes particulièrement actif. La commune a fermé son école, les enfants scolarisés de la maternelle au primaire peuvent donc aller à Solomiac ou à Mauvezin, puisqu'il n'y a pas eu de convention de RPI.

L'offre en commerces

Les activités économiques sur la commune

Même si pendant très longtemps, au cours de son histoire, le village de Bouvées a pu correspondre à une place économique regroupant nombre d'artisans, Labrihe dans son ensemble vit aujourd'hui sans commerce de proximité et son activité économique se résume à deux entreprises artisanales, deux entreprises industrielles et trois sociétés de service.

L'offre en matière de terrain à vocation artisanale se fait en concertation avec la communauté de commune investit de la compétence économique et du développement des zones d'activités. L'opportunité en la matière existe à Solomiac et permet ainsi de pondérer les problèmes de disponibilités foncières des zones programmées à Mauvezin.

Bassin d'emplois

Quelques soient les secteurs d'activités recensés, la population active de Labrihe voit son bassin d'emploi majoritairement orienté vers les autres communes du département (75% des actifs), Mauvezin, l'Isle Jourdain en priorité, mais aussi Gimont, ...et dans un second temps vers la métropole d'agglomération de Toulouse.

III.2 – Les perspectives d'évolution en rapport avec le développement de Mauvezin

L'évolution des communes de limitrophes Mauvezin, Sarrant, Solomiac

Si la communauté de communes des Bastides du Val d'Arrats a de forts engagements vis-à-vis du développement économique et des projets de développement durable pour les zones d'accueil des entreprises, la ville de Mauvezin qui compte aujourd'hui environ 1800 habitants souhaite conforter son rôle de ville centre à la fois d'un point de vue économique (maintien des commerces existants, accueil de nouvelles activités) et à travers la réalisation de nouveaux quartiers résidentiels notamment au nord de la commune, c'est-à-dire sur un secteur limitrophe avec Bouvées intitulé « en Dalavat ».

Labrihe se voit entouré de communes dynamiques quant au développement de leur territoire : Mauvezin progresse entre 1999 et 2007 de +1,1% avec un solde migratoire positif de 2,2%, Solomiac atteint +1,7% de hausse de population, Masempuy + 4,6%, Sérempuy +3,6%, Sarrant +0,3%.

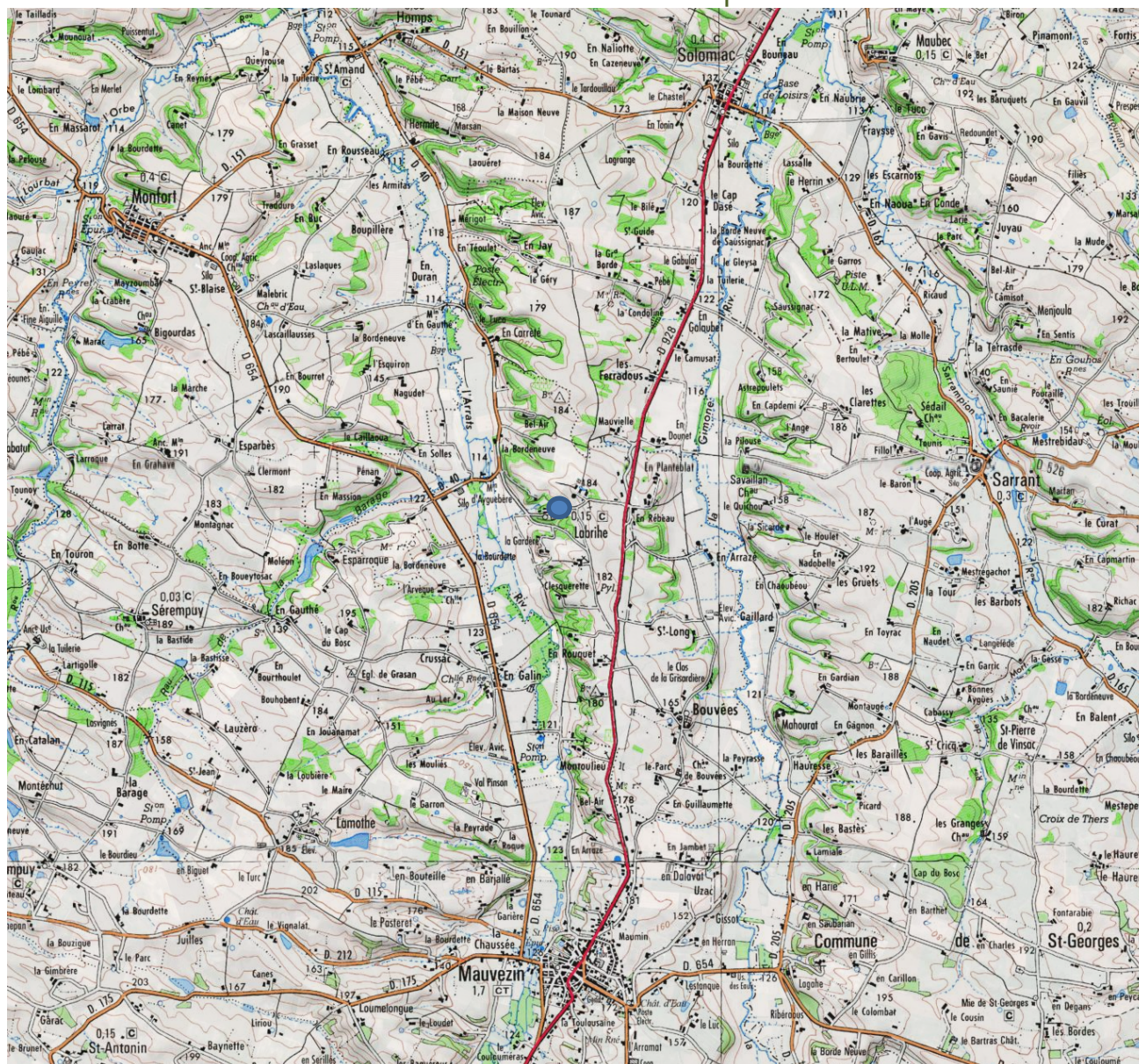
III.3 – Les enjeux du diagnostic socio-éco-démographique et les orientations communales

1. **Participer aux objectifs de la Communauté de Communes Bastides du Val d'Arrats dans une démarche d'accueil aux nouvelles entreprises**
2. **Accueillir une population nouvelle en confortant le pôle urbain de Labrihe par un projet de liaison entre le château et le village**
3. **Accueillir une population nouvelle en confortant le site de Bouvées** aux abords des zones pavillonnaires existantes et en traitant les entrées de village
4. **Accueillir une population nouvelle en limite de Mauvezin**, en cohérence avec le PLU de la commune voisine
5. **Préserver l'agriculture et ses conditions de développement**

IV – ETAT DES RESEAUX ET DESSERTE

IV.1 – Accès et desserte

La RD928 qui relie Mauvezin à Mautauban



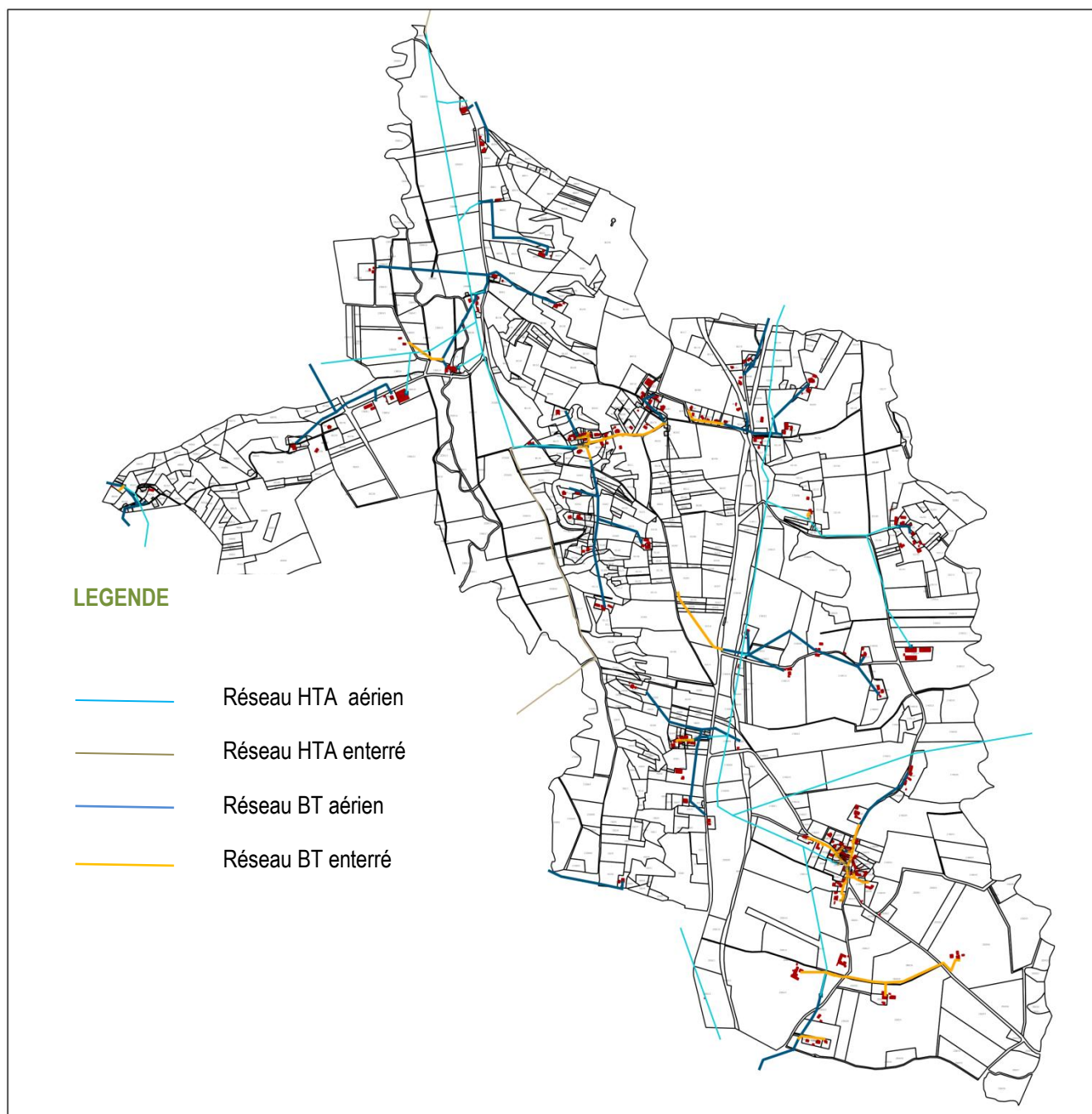
Axe principal de desserte, la route départementale 928 traverse la commune du nord au sud, reliant ainsi Solomiac ou Beaumont de Lomagne plus au nord à Mauvezin, centre économique et ville frontière avec Labrihe. La RD928 permet de rejoindre les deux villages : Bouvées située à l'ouest et Labrihe à l'est.

Transport collectif, scolaire et taxi à la demande (CC Val d'Arrats)

Au-delà des cars de ramassage scolaire qui desservent les différentes communes du territoire de Bastides du val d'Arrats, « la Communauté de Communes, avec l'appui du Conseil Général du Gers, a mis en place un service de transport à la demande sur l'ensemble du canton depuis 2004. Ce service de proximité vient compléter les services de transport régulier pour répondre au problème spécifique des personnes habitant en milieu rural. Il permet à ceux ne possédant aucun moyen de locomotion personnel de rejoindre les lignes de transport régulières, ainsi que des sites ne bénéficiant d'aucune liaison. »

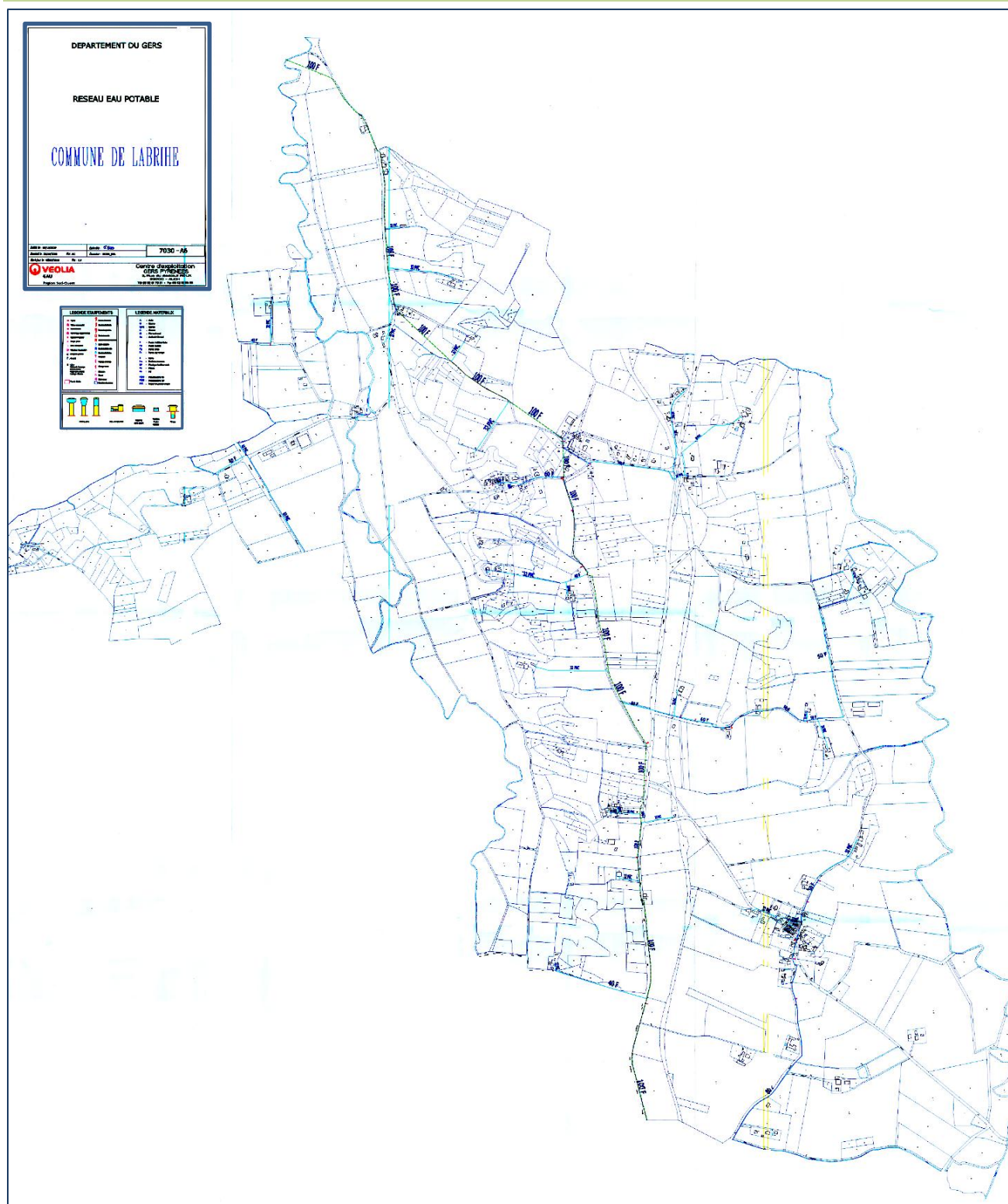
IV.2 - Réseaux

Le réseau électrique ERDF



L'ensemble de la commune est desservie par le réseau ERDF avec des lignes basses tensions enterrées sur la plupart des zones agglomérées : ainsi les villages de Bouvées et Labrihe. Le reste du territoire communal dispose d'un réseau aérien.

Pour le secteur de Labrihe, la consommation en électricité liée au château s'avérant importante, elle remet en cause la capacité du transformateur d'absorber de nouvelles demandes. Il faudra sans doute qu'un nouveau poste transformateur soit créé de manière à gérer la demande, et ce, en fonction du nombre de lots envisagés par le projet de Carte Communale. A Bouvées, le réseau étant vétuste, il nécessite dépose et renforcement afin de répondre à un projet de développement du village.



Eau potable

L'ensemble de la commune est desservie par le réseau d'eau potable exploité par Véolia avec des sections différentes suivant les secteurs : par des canalisations d'adduction en fonte de diamètre 100 pour la desserte principale, allant de 60 à 50 pour les zones les plus urbanisées des villages notamment et de 32 en PVC pour les secteurs éloignés voire isolés.

Lors de la réunion de concertation des services Véolia précise, que le village de Labrihe dispose des équipements suffisants, ce qui n'est pas le cas du site de « En Rébeau » et des entrées de village à Bouvées.

IV.2 - Réseaux

Téléphone et ADSL

Labrihe fait partie des communes particulièrement bien desservie par le réseau ADSL. De même que les communes limitrophes ou voisines de Mauvezin, Homps, Solomiac, Serempuy, Sainte-Gemme, Puycasquier, Maravat, Labrihe bénéficiait déjà en 2009 d'une éligibilité de 95% quant à la réception des signaux.

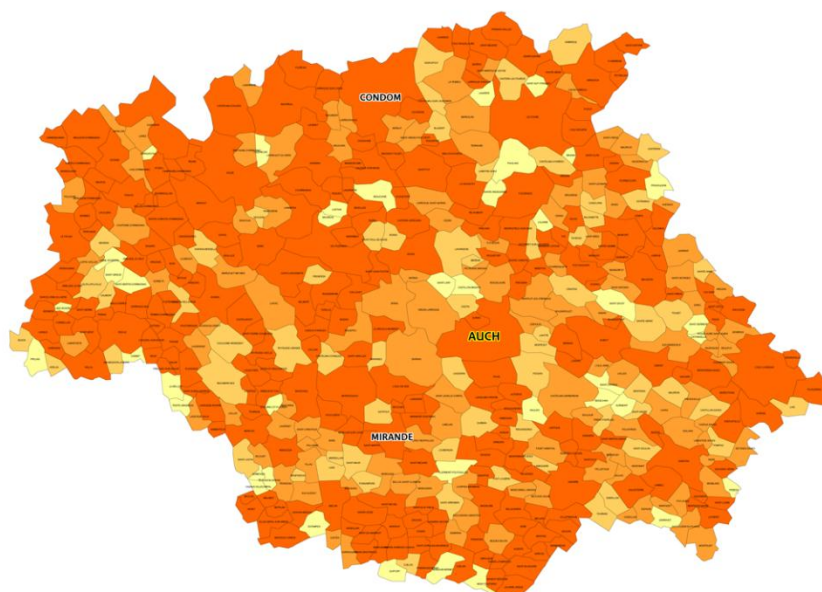


Eligibilité à au moins une offre ADSL de France Télécom
département du GERS (32)



Taux d'éligibilité par commune

- supérieur à 95%
- de 80 à 95%
- de 50 à 80%
- inférieur à 50%



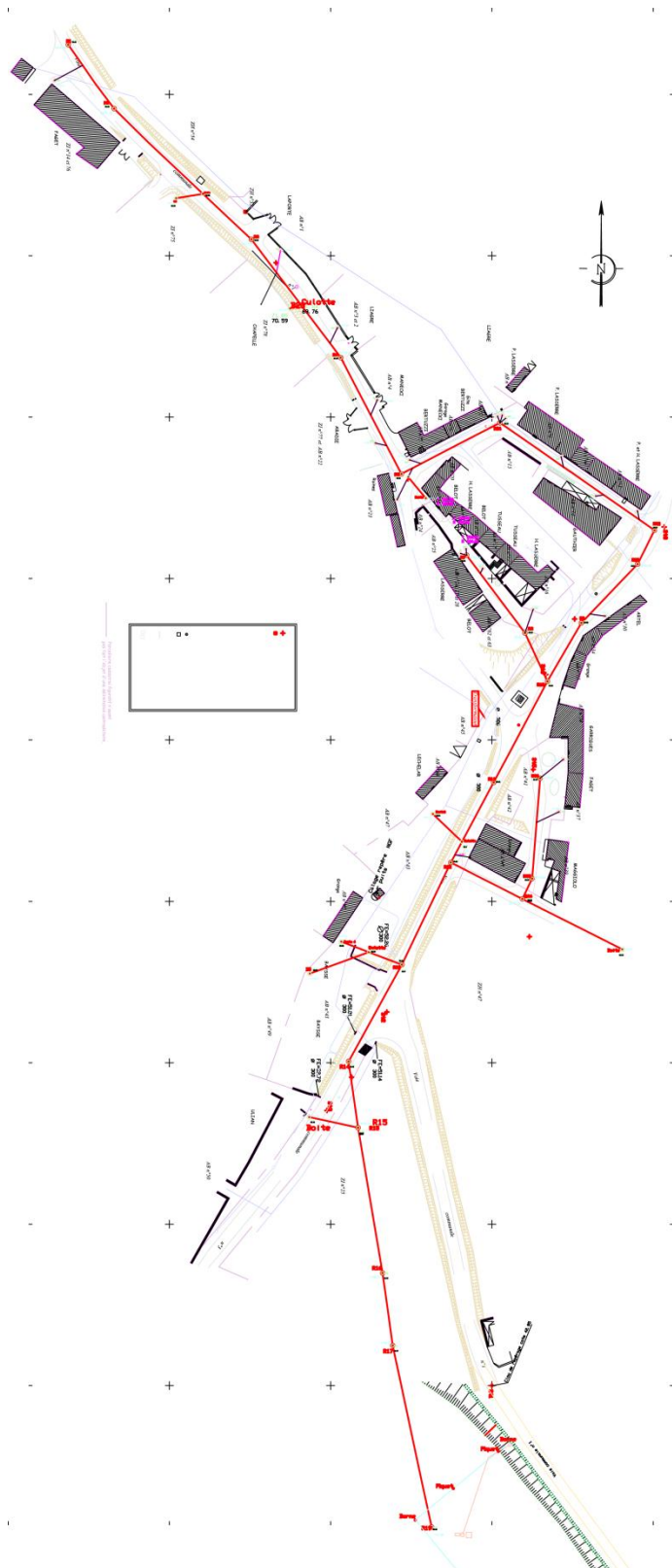
*

Source France Telecom Février 2009

© IGN - 2006

Assainissement collectif (Bouvées) et autonome (Labrihe)

La municipalité vient de faire réaliser en 2010 les travaux qui permettent au village de Bouvées de bénéficier d'un assainissement collectif avec la réalisation d'une station d'épuration dont l'équivalent habitant est de 100 E.H. Le village de Labrihe dépend quant à lui de l'assainissement autonome comme les reste du territoire communal.



IV.3 - Enjeux liés aux réseaux existants et possibilités de développement

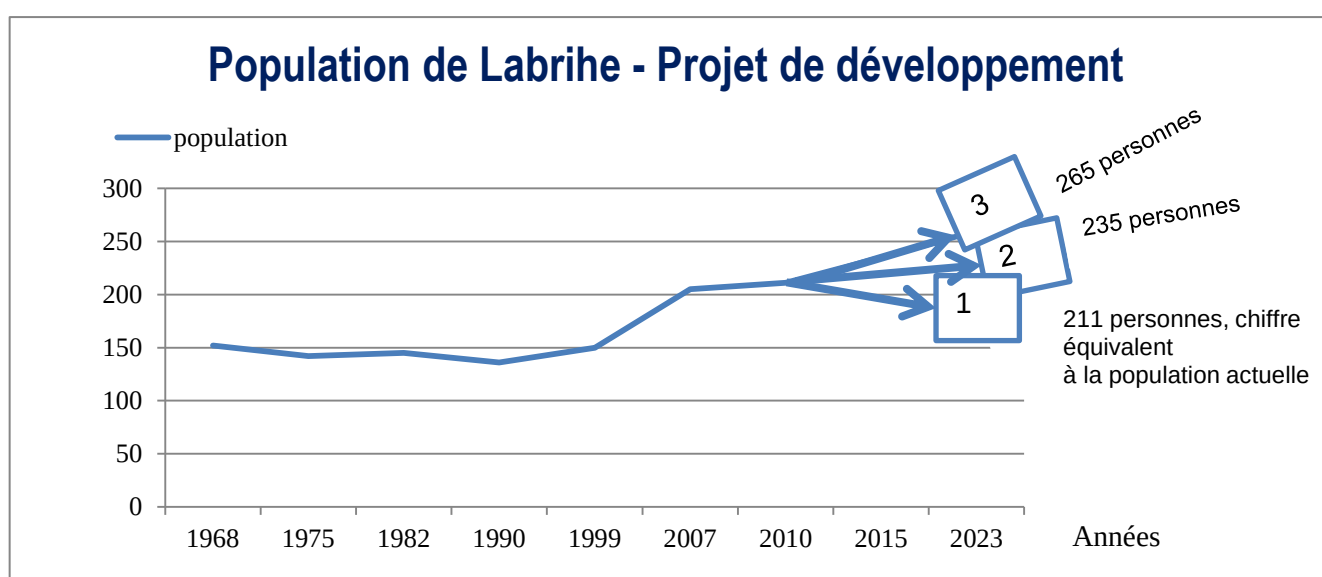
1. **En matière de développement urbain, conforter et développer principalement les sites des villages, Bouvées et Labrihe qui bénéficient des réseaux les mieux adaptés**
2. **Pérenniser à ce titre, les investissements réalisés à Bouvées en matière d'assainissement**
3. **Projeter le futur zonage en fonction de la desserte en réseaux**

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

V.1 – Les grandes lignes du projet de développement

La municipalité de Labrihe, bien consciente de la situation limitrophe de sa commune avec une ville centre, Mauvezin, qui rassemble aujourd'hui plus de 1800, habitants s'engage pour les dix années à venir vers un objectif de développement dynamique comparable à celui d'aujourd'hui avec un rythme de + 4% annuel proche de celui de Masempuy +4,6%

Dans ce contexte, la municipalité a choisi le scénario de développement n°3, présenté par le bureau d'études Urban32 lors de la phase projet de ce dossier de carte communale.



années	population
1968	152
1975	142
1982	145
1990	136
1999	150
2007	205
2010	211
2015	235
2023	265

La population actuelle étant de 211 personnes aujourd'hui, l'objectif de développement atteint 265 personnes pour 2023. Ce projet suppose la construction d'environ 24 à 25 maisons pour un taux d'occupation estimé de 2,2 personnes par foyer, soit globalement un prévisionnel quant à l'extension urbaine de Labrihe de :

- 3,75 hectares pour des parcelles moyennes souhaitées de 1500 m², sans compter les voiries de desserte,
- jusqu'à 5 hectares si l'on considère la taille des parcelles de 2000 m², sans compter les voiries de desserte,

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

La municipalité a opté pour une offre diversifiée concernant la surface des parcelles, tout en privilégiant un développement concentré autour des pôles urbains existants :

- **le village de Labrihe** : il s'agit de conforter et de développer « Labrihe village » afin de confirmer son rôle de pôle urbain central caractérisé par la présence des équipements publics, culturels et culturels que sont la mairie, la salle municipale, l'église Saint-Pierre et l'ancienne école publique qui forme avec la salle des fêtes un ensemble cohérent.
- **le village de Bouvées**. Le développement de l'urbanisation se veut limité avec comme objectif premier la prise en compte de la trame urbaine originelle du village, dense, formant des espaces publics de grande qualité. En ce sens, l'entrée sud du village menant au Château de Bouvées ne donnera lieu à aucun développement, les potagers et jardins intérieurs seront pour certains exclus de la zone constructible. Le développement privilégiera l'entrée nord vers l'ancienne gare où plusieurs pavillons sont déjà implantés.

V.2 – Les zones futures d'habitat programmées

V.2.1 - Présentation générale et modalités d'application des Règles Nationales d'urbanisme

Le projet de Carte Communale de Labrihe définit 2 types de zones :

A – des zones constructibles ZC, les secteurs ZC1 et ZC2

- les secteurs ZC1 pour lesquelles les conditions d'équipement permettent l'implantation de toute construction (à l'exclusion de celles à usage d'activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage).
- les secteurs ZC2 où sont admises toutes constructions, (à l'exclusion de celles à usage d'activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage) sous réserve de satisfaire aux conditions d'équipement définies par les Règles Générales d'Urbanisme (notamment les articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 du Code de l'Urbanisme). Dans les zones ZC2, les constructions seront interdites sur la base de l'article L111-4, si les équipements manquent.

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

B – des zones naturelles, les zones ZN, ZNi et ZNp

- les zones ZN ou zones naturelles : Dans cette zone, sous réserve des articles R111-2, R 111-3, R 111-4, R 111-13, R 111-14, R111-15, 111-21 du Code de l'Urbanisme, ne sont admises que :

1°) l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes

2°) les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

3°) les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

4°) les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles

5°) la restauration des bâtiments dont il reste l'essentiel des murs porteurs lorsque leur intérêt architectural ou patrimonial en justifie le maintien et sous réserve de respecter les principales caractéristiques de ce bâtiment

Ces constructions et installations sont admises sous réserve de satisfaire aux conditions d'équipement définies par les Règles Générales d'Urbanisme (notamment les articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 du Code de l'Urbanisme).

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

● **les zones ZNi, zones naturelles inondables :** Dans cette zone, sous réserve de la prise en compte du risque d'inondation (article R111-2 du Code de l'Urbanisme), ne sont admises que :

- l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles
- les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

● **les zones ZNp, zones naturelles protégées :** Dans cette zone, sous réserve de la prise en compte du patrimoine et des paysages (article R111-21 du Code de l'Urbanisme), ne sont admises que :

- l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

V.2.2 - Localisation et présentation des zones et secteurs

A – des zones constructibles ZC, les secteurs ZC1 et ZC2

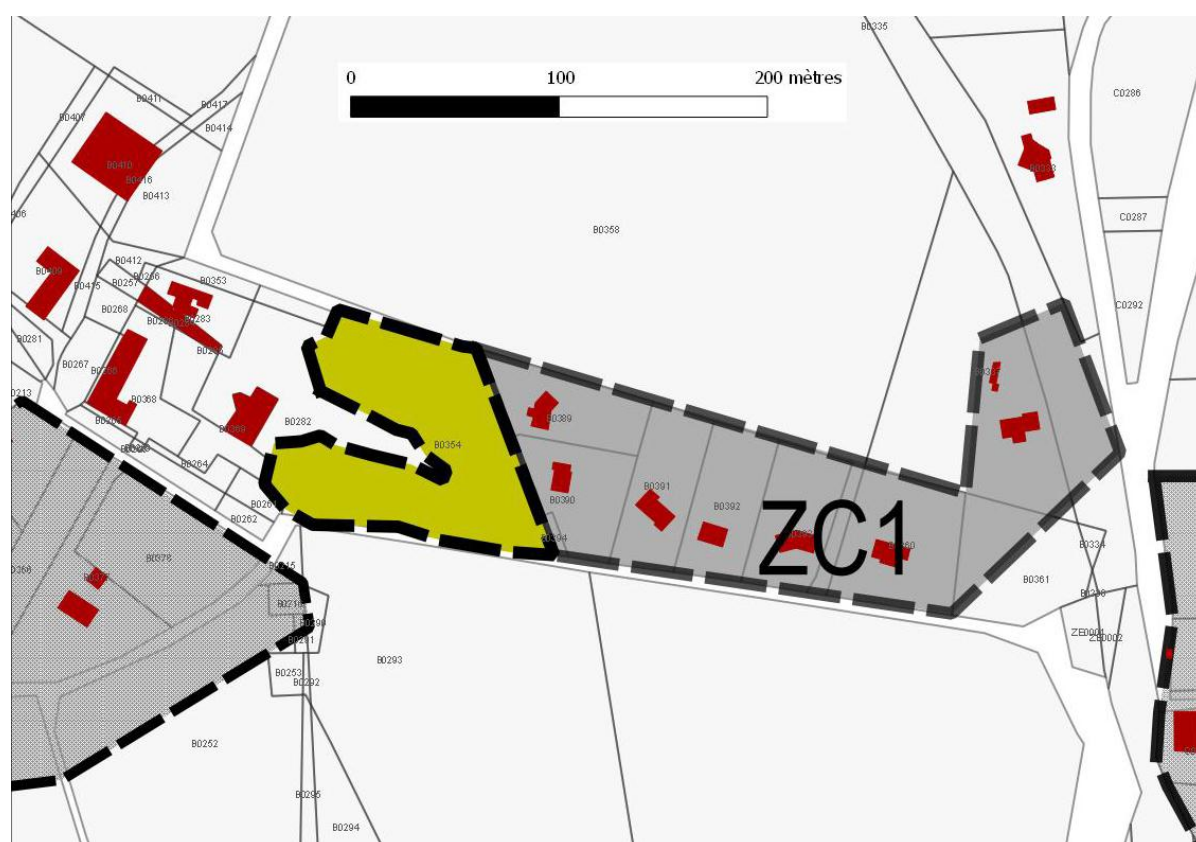
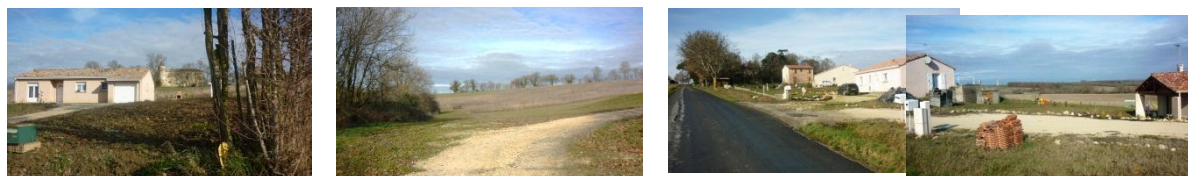
● les secteurs ZC1

- **le lotissement de Labrihe vers la RD928, premier secteur ZC1** dispose des réseaux suffisants ERDF, Eau Potable, téléphone et de ce fait a été classé en ZC1. Ce secteur comprend déjà 7 lots déjà construits et s'étend **sur une surface de 2,27 hectares**. Il s'agit ici de la prise en compte d'un secteur urbanisé existant, limité à l'ouest par la voie d'accès et le boisement du Château de Labrihe, au sud par la voie communale qui donne

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

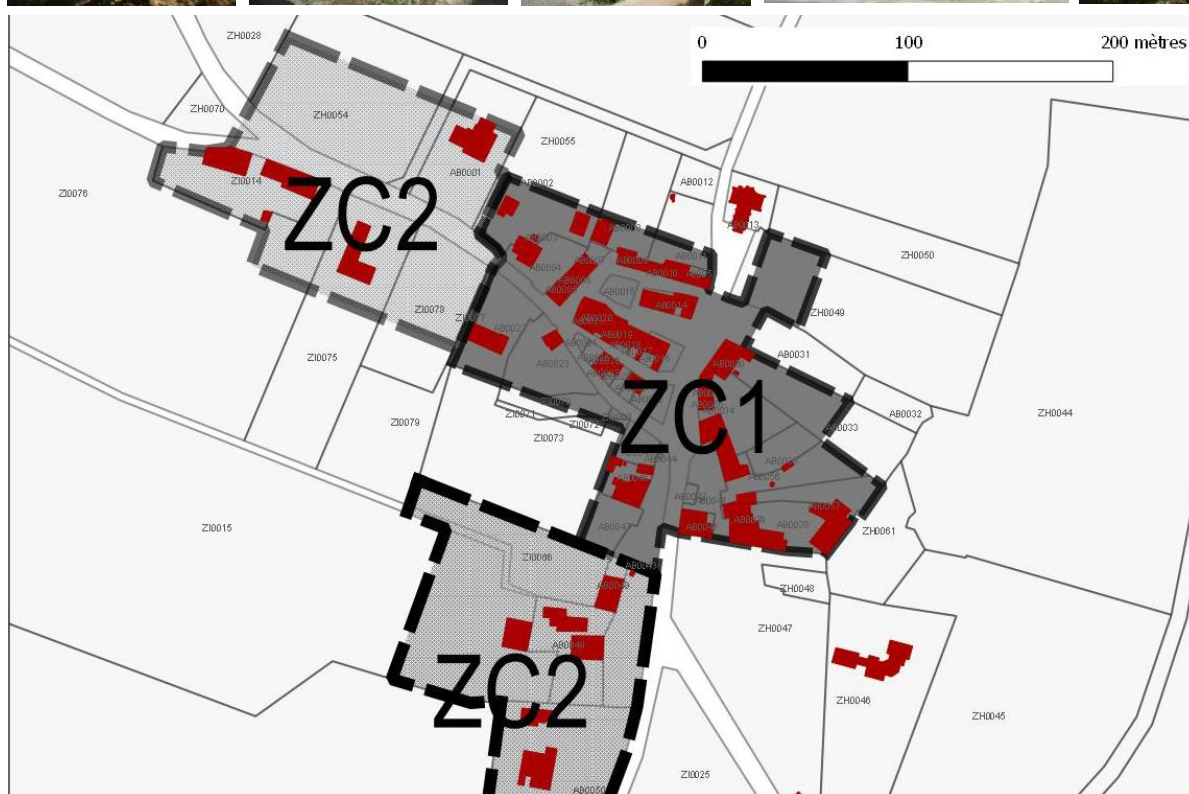
accès à la voie départementale, à l'est par la RD928 qui impose pour des raisons de sécurité de laisser un angle de visibilité impactant la parcelle n°BO-361. Au nord, c'est l'épaisseur des parcelles loties qui vient donner la limite de zone, le secteur inclut la parcelle n° BO-337, en bordure de voie départementale.

Le secteur ZC1 du lotissement comprend les parcelles n° BO-389, BO-390, BO-391, BO-392, BO-393, BO-337, BO-360, BO-361 (partie)



- le centre du village de Bouvées, second secteur ZC1 est totalement desservi par les réseaux et bénéficie comme l'ensemble des secteurs constructibles de l'assainissement. **Ce secteur d'une surface totale de 2,19 hectares** est volontairement réduit au nord-est et au sud-ouest afin de préserver les jardins potagers qui font partie intégrante du caractère pittoresque de Bouvées. Dans cet esprit, le secteur vient, au sud-est, en limite du bâti de manière à laisser en zone naturelle la « place du lavoir », espace planté de grande qualité.

Le secteur ZC1 du village de Bouvées comprend les parcelles n° AB-0003, AB-0004, AB-0005, AB-0006, AB-0007, AB-0008, AB-0009, AB-0010, AB-0011, AB-0016, AB-0017, AB-0018, AB-0019, AB-0020, AB-0021, AB-0022, AB-0023, AB-0024, AB-0025, AB-0027, AB-0028, AB-0030, AB-0032, AB-0034, AB-0035, AB-0038, AB-0040, AB-0041, AB-0042, AB-0043, AB-0044, AB-0045, AB-0046, AB-0047, AB-0051, AB-0052, AB-0053, AB-0055, AB-0056, AB-0057, ZI-0069, ZI-0070 (partie)



- le village de Labrihe, premier secteur ZC2 ne disposant pas des réseaux ERDF suffisants a été classé en ZC2. Il s'agit du plus grand secteur constructible de cette carte communale avec **une surface totale de 6,09 hectares** incluant une surface de parcelles déjà construites de 2,13 hectares, et un réseau de desserte existant et à créer d'environ 7500 m², ce qui signifie que l'espace strictement réservé au développement urbain atteint 3,21 hectares. L'ensemble du secteur est principalement desservi par la voie communale qui mène au centre village. L'accès aux futurs lots s'effectuera depuis une voie secondaire possible entre les parcelles n° BO-379 et n° BO-381. Le secteur ZC2 inclut donc l'ensemble des bâtiments R+1 du village ancien permettant essentiellement la réhabilitation du bâti d'origine et notamment une construction édifiée à proximité d'une étable signalée par un périmètre de réciprocité de 50 mètres. Le village de Labrihe intègre à son secteur un nouveau quartier délimité au nord par le Château de Labrihe, à l'ouest par des terres agricoles. A l'est, le secteur permet la réalisation de quelques lots sur une épaisseur de 35 mètres en moyenne depuis la voirie communale.

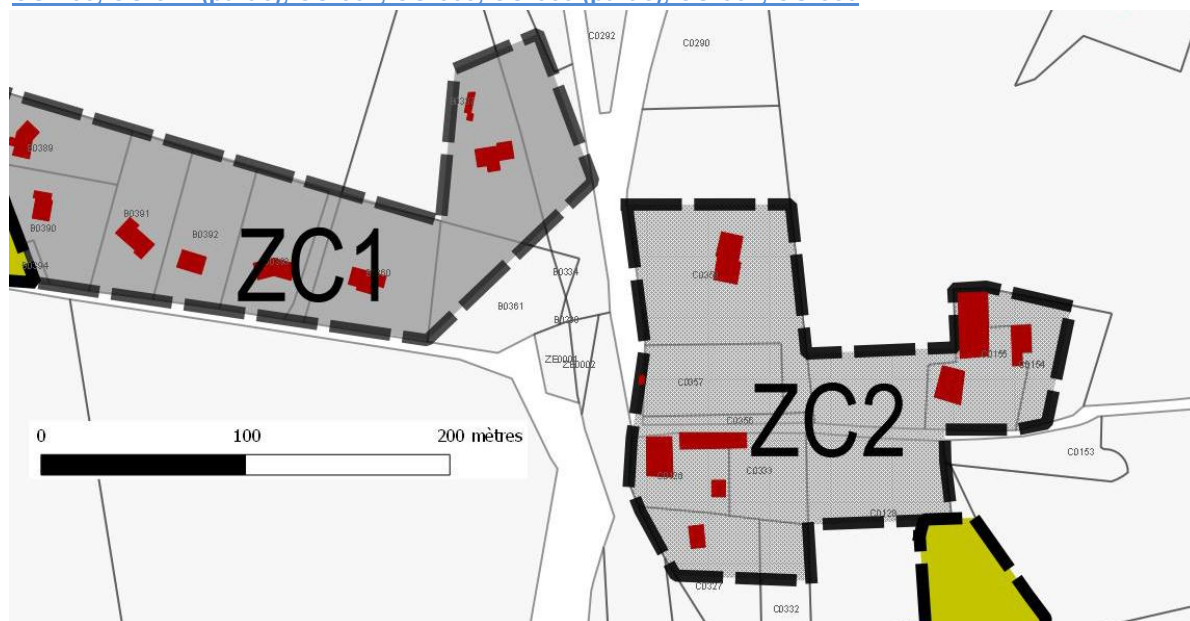
Le secteur ZC2 du village de Labrihe comprend les parcelles n° BO-178, BO-179, BO-185, BO-186, BO-189, BO-190, BO-196, BO-235, BO-236, BO-243, BO-279, BO-366, BO-377, BO-378, BO-379, BO-381, BO-382, BO-383, BO-384, BO-385, BO-386, BO-387, BO-388



V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS



- le hameau de « En Rébeau », second secteur ZC2 fait face au secteur ZC1 du lotissement de Labrihe générant ainsi une continuité de l'urbanisation. Il permet la réalisation de seulement 2 lots accessibles depuis la voie communale, d'une épaisseur de 43 mètres maximum depuis la voie communale pour une surface constructible de 4857 m². Il inclut également le bâti existant. D'une surface totale de 2,37 hectares, il est volontairement limité, à l'ouest avec un recul par rapport à la voie départementale, au nord et à l'est par les terres agricoles, au sud par un boisement classé en ZNp et par le dessin des parcelles construites
- Le secteur ZC2 du hameau « En Rébeau » comprend les parcelles n° CO-126, CO-128 (partie), CO-154, CO-155, CO-327 (partie), CO-332, CO-333, CO-355 (partie), CO-357, CO-358



V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

- [l'entrée nord du village de Bouvées](#) permet de conforter le village qui accueille déjà sur ce site quelques pavillons et de dessiner de manière cohérente de part et d'autre de la voie communale l'entrée du village. Ce secteur dispose d'une surface d'environ 5000 m² constructibles pour une **superficie totale de 1,52 hectares**. Il vient à l'est, s'adosse au secteur ZC1 et est délimité sur ces autres côtés par les terres agricoles.

[Le secteur ZC2 du nord du village de Bouvées comprend les parcelles n° ZH- 0014, ZH- 0054, ZH-0075 \(partie\), ZH-0076 \(partie\), ZH-0078 \(partie\), AB-0001](#)



- [l'entrée sud du village de Bouvées](#) ne permet pas de développement vers le sud du village. Elle intègre l'ensemble des constructions existantes et rend possible seulement la réalisation de 2 nouveaux lots (2600 m²) à l'ouest de l'ensemble bâti, au sud des jardins potagers évoqués précédemment. Ce secteur volontairement limité afin de préserver la cohérence urbaine du village dispose d'une **surface de 1,44 hectares**. A l'est, ce secteur donne sur la place du lavoir, il est entouré par ailleurs de terres agricoles, au nord, il s'adosse au secteur ZC1 et laisse en ZN les jardins potagers.

[Le secteur ZC2 du sud du village de Bouvées comprend les parcelles n° AB-0043, AB-0048, AB-0049, AB-0050, ZI-0066, ZI-0015 \(en partie\)](#)



V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

B – des zones naturelles, les zones ZN, ZNi et ZNp

● les zones inondables ZNi

correspondent à la carte des aléas des zones inondables de la Gimone et de l'Arrats présentant le risque d'inondation sur la commune de Labrihe au titre du Porté à La Connaissance, affinées des données communales en particulier aux abords du Moulin d'Ayguebère. Les zones inondables ZNi atteignent une superficie de 83,86 hectares pour la Gimone et de 91,06 hectares pour l'Arrats soit un total de 174,92 hectares

● les zones protégées

intègrent la plupart des boisements, futaies et taillis de qualité présentés au diagnostic de la Carte Communale (Ces derniers font l'objet d'une cartographie au 1/10000^{ème}). Le secteur ZNp incluent également des espaces de biodiversité de très grande qualité répertoriés notamment par le projet de ZNIEFF porté à la connaissance de la commune.

Notons pour plus de clarté que certains territoires impactés par LA ZNIEFF, intégrant les zones humides relevées par l'ADASEA sont inclus dans la zone inondable de La Carte Communale. Il ne peut y avoir superposition des zonages, c'est pourquoi, c'est le secteur ZNi qui prévaut lorsque le risque d'inondation l'impose.

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

V.2.3 - Tableau des surfaces

ZONES	SECTEURS	SUPERFICIE en hectares
Constructibles	ZC1 - Constructible	4,46
	ZC2 - Sans réseaux	11,42
TOTAL		15,88
Naturelles	ZNi- Inondables	174,92
	ZNp - Protégées	73,3
	ZN- Naturelles	679,90
TOTAL		928,12
TOTAL		944,00

V.3 – Les choix retenus pour la délimitation des zones

V.3.1 – Les mesures retenues pour la prise en compte des paysages et des milieux

A – Une prise en compte des risques inhérents aux contraintes paysagères du site, les zones inondables

Les zones ZNi représentent une superficie de 174,92 hectares et correspondent puisqu'aucun PPRI n'a été établi pour la commune à la carte des aléas et cartographié au 1/25000 ème. Ces données du Porté à La Connaissance ont été ponctuellement et légèrement affinées voire épaissies notamment aux abords du Moulin d'Ayguebère et le long de la vallée de l'Arrats.

Aucune construction nouvelle n'est programmée en cette zone, de même qu'aucun secteur de développement n'est prévu au sein de la zone correspondant aux risques liés à la rupture de Barrage de la Gimone (voir page 26 du diagnostic de ce rapport de présentation)

B – La zone ZNp qui englobe les milieux sensibles et les entités paysagères de qualité

Le diagnostic met l'accent (pages 12 à 19) sur les valeurs paysagères du site de Labrihe, marqué par la proximité des rivières de l'Arrats et de La Gimone qui engendrent de nombreux espaces de biodiversité très sensibles :

- De nombreux boisements, des taillis et futaies qui sont autant de lieux de vie propices à la préservation de la faune et de la flore qui constituent des corridors écologiques d'intérêt majeur.
- Des espaces répertoriés par la DREAL : en cours le projet de définir des ZNIEFF de type 1 et 2 aux abords des rivières, incluant les coteaux et les rives de l'Arrats incluant une partie de ces boisements.

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

Ces espaces jouent un rôle majeur au sein de la trame verte et bleue de Labrihe. La municipalité a souhaité préserver les valeurs environnementales de sa commune. C'est pourquoi, le secteur ZNp (Zone Naturelle Protégée) inclut l'ensemble des boisements de la commune ainsi que le périmètre de la ZNIEFF qui ne fait pas parti du secteur ZNI (zone inondable). Ce secteur ZNp représente 73,3 hectares et fait l'objet d'une notice annexée au rapport de présentation de la Carte Communale.

V.3.2 – Un impact réduit sur l'environnement

A ce titre, le projet de développement répond à plusieurs critères :

- Concentrer les espaces constructibles autour de la trame urbaine existante de manière à éviter tout mitage
- Ne pas développer de zones constructibles aux abords des milieux sensibles
- Préserver et protéger ces milieux

V.3.3 - La prise en compte des réseaux pour un développement économe

Le projet tient compte également de la desserte en réseaux ERDF, eau potable, téléphone, internet et des secteurs qui bénéficient de l'assainissement collectif comme c'est le cas pour le village de Bouvées

Le classement des différents secteurs urbanisables respectent les remarques présentées par les différents services lors des réunions de concertation qui ont eu lieu le 14 janvier 2011 et le 22 avril 2011

V.4 – Les périmètres et protections spécifiques

Le Château de Bouvées est assujéti à deux servitudes :

- Une servitude AC1 avec comme Immeubles Classés : les façades et toitures, la chapelle, les deux tours rondes, le pigeonier, le mur d'enceinte, les deux escaliers à vis
- Une servitude AC2 avec comme Site Inscrit : Le Château de Bouvées et ses dépendances

Conformément aux remarques émise par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, le projet de développement n'impacte évidemment pas le Château de Bouvées.

Le village de Bouvées est uniquement conforté, et donne lieu à la création possible de 5 à 6 lots maximum, à l'entrée nord du village principalement là où sont déjà implantés plusieurs pavillons.

Certains espaces publics du village de Bouvées comme « la place du lavoir » et la plupart des jardins potagers sont placés en Zone N naturelle. La trame urbaine au cœur du village n'est donc pas remise en cause.

V.5 – Les mesures en vue de prévenir la pollution et les éventuels conflits d'usage

A l'issue de la réunion de concertation des agriculteurs qui a eu lieu le 16 juillet 2010, le projet de développement intègre le problème des zones d'épandage et ne vient pas impacter ces secteurs. Le périmètre du secteur ZC2 au village de Labrihe impacte très légèrement le périmètre de réciprocity de 50 mètres généré par une étable située à l'entrée ouest du village. Il est proposé que seul le bâti existant puisse être restauré de ce côté de la zone (la limite de secteur ne permet pas d'extension sur les parcelles impactant le périmètre de réciprocity).

Les installations classées présentes à Labrihe sont situées à plus de 900 mètres des zones urbaines actuelles « En Rébeau » et « Bouvées » et des futures zones constructibles.